

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
27 SEPTEMBRE 2022**

SOMMAIRE

FINANCES	30
FINANCES	30
CD-22-09-1496 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2022.....	30
COHÉSION SOCIALE	34
AUTONOMIE	34
CD-22-09-1480PRESTATIONS INDIVIDUELLES – AVENANT À LA CONVENTION SECTION IV CNSA 2022-2023.....	34
ENFANCE	35
CE-22-09-1518.... SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP FRANCE ENFANCE PROTEGÉE.....	35
INSERTION	36
CD-22-09-1402PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DISPOSITIF FSL – CONVENTION AVEC L'UDAF RELATIVE AU DISPOSITIF « FAMILLES GOUVERNANTES » - 2022.....	36
CE-22-09-1410.... PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DIPOSITIF FSL – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	36
CD-22-09-1473..... PROGRAMME STRATÉGIE PAUVRETÉ ET PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022 D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) – SEPT. 2002.....	37
CD-22-09-1488SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024 POUR L'INSERTION DES JEUNES HAUT- ALPINS DE MOINS DE 26 ANS.....	38

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	39
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	39
CD-22-09-1419. AMÉNAGEMENT RD 942 VALLÉE DE L'AVANCE ET RD 900 B ACCÈS UBAYE – PROGRAMME ET PRIORISATION D'AMÉNAGEMENT – SEPT. 2022	39
CD-22-09-1483. AMÉNAGEMENT RD 942 VALLÉE DE L'AVANCE ET RD 900 B ACCÈS UBAYE – DÉVIATION DE REMOLLON – SEPT. 2022	41
CD-22-09-1514 POLITIQUE MOBILITÉS – TRANSFERT DES ROUTES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA LOI 3DS – SEPT. 2022	42
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	51
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	51
CD-22-09-1497 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – COL DU NOYER – CONVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – SEPT. 2022	51
CD-22-09-1529 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET DE LOISIRS D'ORCIÈRES MERLETTE (SEMILOM)	52
EAU	52
CD-22-09-1429 EAU – CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENT DES HAUTES- ALPES ET STRUCTURES PARTENAIRES – MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU – SEPT. 2022	52
VIE LOCALE ET PROXIMITÉ	53
CULTURE	53
CD-22-09-1487 BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUECH	53
EDUCATION	54
CD-22-09-1451	54
CD-22-09-1452	54
CE-22-09-1492	55
SPORTS	57
CD-22-09-1516	57

FINANCES 58

CD-22-09-1370 APPROBATION D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ALPES BOIS COLLAGE – SEPT. 2022	58
---	----

FINANCES 59

CD-22-09-1468 FINANCES – FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET À LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE 2022	60
CD-22-09-1469 FINANCES – FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2022	60
CD-22-09-1470..... FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2022	60
CD-22-09..... PRÊT SANS GARANTIE INTÉRÊT AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR – AVENANT 1.....	61

FONCTIONNEMENT 62**RESSOURCES HUMAINES 62**

CD-22-09-1482..... RESSOURCES HUMAINES – VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE	62
CD-22-09-1490..... RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATIONS DE POSTES – SEPTEMBRE 2022	63

NUMÉRIQUE 64

CD-22-09-1415 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE – TRANSFORMATIONS DE POSTES – SEPTEMBRE 2022	64
--	----

DIVERS 64

CD-22-09-1474..... AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – JURY D'ASSISES 2023	64
CD-22-09-1475. AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – CONSEIL D'ADMNISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-ALPES	65
CD-22-09-1499 ACHAT PUBLIC – INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT – DEUXIÈME TRIMESTRE 2022.....	65
CD-22-09-1509 AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – PREMIER SEMESTRE – SEPT. 2022	65

(La séance est ouverte à 9 h 33, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur le PRÉSIDENT - Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare la séance ouverte.

Je vous propose de désigner Madame GARCIN-EYMEOUD en tant que secrétaire de séance, et je lui demande de procéder à l'appel.

(Appel)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GALLAND, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

Procurations : Madame Carole CHAUVET a donné procuration à Monsieur Marc VIOSSAT, Monsieur Gérard TENOUX a donné procuration à Madame Françoise PINET (de 9 h 45 à 11 h 00).

Le quorum est atteint.

Madame GARCIN-EYMEOUD - Je vous rappelle qu'il faut bien, quand vous parlez, demander l'autorisation avec le micro, non pas que l'on vous surveille plus que d'habitude, mais tout simplement parce que tout va être retranscrit à partir des interventions enregistrées dans le micro. Donc, si vous ne parlez pas dans le micro, votre intervention ne sera pas inscrite au procès-verbal.

Monsieur LE PRÉSIDENT - Merci, Madame la secrétaire de séance, de ces précisions.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, et de vous remercier encore une fois pour votre mobilisation et votre engagement au service de nos concitoyens haut-alpins.

Notre dernière réunion remonte au 21 juin dernier. Trois mois se sont donc écoulés. Je vais revenir très brièvement sur l'activité et l'action, et sur ce qui s'est passé dans le département pendant ces trois mois d'été.

En premier, en répondant à la question qui m'a été posée, lors de notre dernière réunion, qui concernait le soutien que le Département pourrait apporter à l'accès aux services publics locaux. Je vous rappelle la question : est-ce que le Département financerait le fonctionnement des Maisons France Services ou, au moins, aiderait à leur fonctionnement dans l'ensemble de nos territoires ?

La réponse est « oui », et nos services sont en train de travailler à un dispositif d'aide à ces établissements. Nous aurons l'occasion d'en reparler, lors du débat d'orientations budgétaires que nous aurons au début du mois de novembre.

Je poursuis ma rétrospective sur les trois derniers mois. Je vous rappelle l'accueil du Tour de France dans les Hautes-Alpes, cette année encore, dans le Briançonnais plus précisément, les 13 et 14 juillet derniers. Cet événement, à chaque fois franchement exceptionnel, a été à la hauteur de ce que l'on pouvait attendre pour fêter le centième anniversaire de la première arrivée du Tour à Briançon, en 1922 : un très grand succès. Je salue l'engagement de tous les acteurs de cette organisation, et bien évidemment Christian PRUDHOMME, le directeur d'A.S.O.

On ne dira jamais assez combien le Tour de France a contribué à la renommée de notre territoire, depuis plus de 100 ans, et combien il pèse dans la légende des Hautes-Alpes et dans la légende des grands cols.

Je souhaite - et nous souhaitons toutes et tous ici, je pense - que cette légende se poursuive, en invitant les organisateurs du Tour de France à revenir, quand bon leur semble, puisqu'ils sont chez eux dans les Hautes-Alpes. Et ce n'est pas trahir un grand secret de vous annoncer que le Tour de France reviendra en force en 2024, dans les Hautes-Alpes.

Je souhaite poursuivre le développement de notre territoire de manière moderne et responsable, comme l'ont été les deux étapes du Tour de France, cet été. C'est ce que nous faisons. Chaque projet engagé aujourd'hui par le Département tient compte des enjeux environnementaux et énergétiques qui préoccupent nos concitoyens et qui sont aujourd'hui notre quotidien.

Je souhaite un développement durable et harmonieux de nos vallées parce que nous avons encore beaucoup à faire pour l'épanouissement des Haut-Alpins au pays, et que ce soit bien fait pour les 20 ou 30 ans qui viennent.

Après l'exemple du Tour de France, je peux vous inviter à aller voir l'aménagement du Col d'Izoard dont les travaux sont en cours d'achèvement. Le Col retrouve une nouvelle jeunesse, son dynamisme, sa splendeur, et son cadre naturel est préservé et mis en valeur.

Ce qui vaut pour lui vaudra bientôt pour le Col du Lautaret dont les travaux d'aménagement commencent en ce mois de septembre. Puis, pour l'ensemble des Cols légendaires haut-alpins, afin qu'ils accueillent toujours mieux les visiteurs, dans un environnement qui a largement contribué à leur réputation, aussi.

Ces cols, les plus téméraires d'entre vous les ont peut-être gravis à vélo, cet été, à l'occasion des opérations de « cols réservés » qui ont jalonné tout le territoire. Ces ascensions seront prochainement encore facilitées avec la création d'itinéraires, de voies, de pistes cyclables dans tout le département.

Marcel CANNAT, Marc VIOSSAT et moi-même sommes engagés, depuis quelques semaines, dans une tournée des intercommunalités afin de faire le point sur les projets développés localement, et d'assurer la continuité et la cohérence de ces itinéraires nouveaux. Je souhaite que 100 kilomètres soient réalisés au cours de cette mandature. C'est un engagement fort que nous avons pris auprès des Haut-Alpins, et il sera tenu.

Une deuxième tranche de travaux commence, dès cet automne, sur la RD 1091 en direction du Col du Lautaret afin de le rendre toujours plus accessible aux vélos. Le Département sera techniquement et financièrement aux côtés des collectivités dans l'élaboration de leurs projets de mobilité alternative. La Commission Permanente engagera 700 000 € de crédits en ce sens à la fin de la matinée.

Je fais une parenthèse rapide sur le sujet des routes, et je reviendrai à notre été juste après.

Il ne vous aura pas échappé que l'hypothèse d'un transfert des routes nationales dans le giron départemental suscite à *minima* un certain intérêt, voire une grande curiosité chez nos concitoyens. C'est un point qui est à l'ordre du jour de notre réunion de ce matin. Je suis, pour ma part, plutôt favorable à ce transfert, pour différentes raisons qui seront détaillées et qui n'enlèvent rien aux interrogations et réserves que ce projet de transfert induit, sur lesquelles nous reviendrons dans un

moment. Il sera donc demandé à notre Assemblée, ce matin, de se prononcer sur le principe du transfert et de m'autoriser à engager la discussion et les négociations avec l'État.

J'entends parfaitement que ce projet interroge puisqu'il suscite, même chez moi, beaucoup de questions. Elles seront toutes posées dans la période qui va s'ouvrir à partir de maintenant, et je m'engage à vous rendre compte des évolutions des discussions au fil du temps. Aucune décision définitive ne sera prise sans l'avis de notre Assemblée qui sera amenée à se prononcer sur ce sujet, une fois la phase de négociation aboutie. Négociation qui se fera, bien entendu, en gardant toujours à l'esprit que nous devons assumer la modernisation du réseau que nous avons déjà en gestion - je pense notamment à la modernisation de la 1075 - où nous avons des engagements de l'État et de la Région, pour une première phase de travaux jusqu'en 2020, mais où il nous faut désormais faire cavalier seul.

Nous avons aussi beaucoup de travail. On peut penser à la RD 942, dans la vallée de l'Avance et à la RD 900B avec la déviation de Remollon, et l'amélioration des conditions d'accès à l'Ubaye. C'est aussi cela, la solidarité territoriale.

Nous ne manquons donc pas de projets et ce transfert devra se faire moyennant des garanties de l'État.

Je referme cette parenthèse routière, et reviens à notre été qui a été marqué par une période de sécheresse assez exceptionnelle, avec des incidences considérables, notamment sur le niveau du lac de Serre-Ponçon. Je salue la réactivité et la capacité qu'ont eues les socioprofessionnels du tour du lac pour s'adapter à cette conjoncture. Je salue également les initiatives prises par les collectivités et le SMADESEP, en particulier. Le Préfet de Région est venu sur les bords du lac au cours de l'été, notamment pour évoquer la question des usages de l'eau et du partage de ce que représente la retenue de Serre-Ponçon. Les discussions, aujourd'hui, sont en cours et vont durer probablement longtemps.

Une chose est sûre : cette question du partage a été clairement posée au cours de ces derniers mois, et nous ne la lâcherons pas. La répartition de l'eau de Serre-Ponçon entre ses différents usagers date de la création du barrage, il y a 60 ans. Tout cela a évolué depuis et il convient d'adapter la répartition aux nouveaux enjeux. Nous y passerons le temps qu'il faudra pour aboutir à un accord qui satisfera l'ensemble des parties.

Enfin, nous sommes, tous et toutes, confrontés à une hausse sérieuse des prix dans nos vies quotidiennes, des prix de l'énergie en particulier : prix des carburants en début d'été, puis coût de l'électricité. Tout ceci a une incidence sur la vie de notre Collectivité et sur celle de nos concitoyens.

Cette incidence est modérée en ce qui concerne le Département, notamment du fait que nos contrats ont été renégociés l'an dernier pour l'électricité et le gaz. Il n'en demeure pas moins que la hausse est sensible : environ 100 000 € supplémentaires pour le patrimoine bâti du Département, hors les collèges, soit une augmentation globale d'un peu plus de 20 %, établissant ainsi la dépense en électricité, gaz et fioul à 580 000 €, par exemple pour l'année 2022.

En ce qui concerne l'aide à nos partenaires, dont les collectivités locales, et l'aide à nos concitoyens, je constate que le Département reçoit de nombreuses demandes de réévaluation de subventions d'investissement par différents maîtres d'ouvrage publics, pour leur permettre d'absorber une partie de la hausse des coûts des travaux, provenant des difficultés d'approvisionnement de matériaux, mais également des coûts d'énergie en forte augmentation ; nous les examinons avec la plus grande attention.

Pour nos concitoyens, nous actionnons tous les leviers en notre possession, étant bien entendu que le domaine économique n'est plus de notre compétence.

A titre d'exemple, nous déciderons, dans un instant, de ne pas toucher aux tarifs de la restauration collective dans les collèges : 3,60 € le repas pour les demi-pensionnaires, et 4,60 € le ticket à l'unité, ponctuellement.

Nous ne répercuterons donc pas la hausse des coûts de matières premières sur les familles, qui est pourtant bien réelle. Et, tout à l'heure, Maryvonne GRENIER pourra nous faire un état des lieux un peu plus exhaustif de la restauration dans nos collèges.

Reste la situation des stations de ski face à l'explosion des coûts de l'énergie. Nous sommes, et resterons, vigilants quant à l'issue des discussions en cours avec le Gouvernement, relatives à l'adoption d'un bouclier tarifaire pour elles aussi.

Du congrès de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, qui s'est tenu à Briançon, la semaine dernière, j'en retiens la volonté de tous les acteurs de s'adapter à la situation et aux nouveaux enjeux, et je partage

pleinement la vision à long terme exprimée, au cours de ce congrès, par Jean-Luc BOCH, Alexandre MAULIN et Éric BRÈCHE, à cette occasion.

Avant de vous donner la parole et de faire place à nos débats, je vous rappelle que nous avons rendez-vous, cet après-midi, ici même, pour la remise des prix du Grand Prix départemental de l'aménagement et de l'architecture durable qui prend, cette année, une nouvelle forme, avec des tables rondes avant la remise des prix à leurs lauréats. C'est un grand moment pour notre action en faveur des transitions environnementales et énergétiques.

J'aurai quelques mots, pour conclure, en direction de nos agents. Nous parlons projets, développement, modernisation, transition. Nous parlons solidarité avec les collectivités locales et, plus largement, avec les territoires qui composent les Hautes-Alpes. Tous ces sujets sont suivis, portés chaque jour par les agents de notre Collectivité. La Commission Permanente ventilera plus de 11 M€ de crédits en fin de matinée, en direction de tout ce que nous entreprenons ou aidons. Ce sont évidemment nos agents qui seront chargés de la bonne exécution de ces projets. Merci à eux pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien.

Je profite de ce moment pour saluer l'arrivée de Pierre FABRY, à la Direction des Archives Départementales, ainsi que l'arrivée du Colonel Jean-Yves BROBECKER, Directeur adjoint au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Je vous souhaite à tous les deux pleines réussites dans les missions qui sont les vôtres, à partir d'aujourd'hui, au sein de notre Collectivité.

Quelques mots enfin en direction de notre collègue Gaëlle MOREAU, élue Maire de Vallouise-Pelvoux, dès le premier tour et haut la main, ce week-end. Nous lui souhaitons une longue vie dans cette nouvelle mission qui est pleine d'attraction et dans laquelle, j'espère, tu vas te régaler.

(Applaudissements)

Mais, à Vallouise, conséquence de ton élection, je ne peux pas ne pas avoir une pensée pour notre ami Jean CONREAUX, Maire de la commune pendant une quinzaine d'années, qui, lui aussi, a été Conseiller Départemental et qui a soutenu ta candidature et ton action dans cette campagne électorale. On souhaite à Jean CONREAUX une longue retraite paisible ; il l'a bien méritée.

Merci de votre attention.

Madame ROSSI, vous avez la parole.

Madame ROSSI - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous voici entrés dans les premiers jours de l'automne, et l'heure du bilan estival a sonné. Malgré le niveau du lac, qui nous a toutes et tous grandement inquiétés, nous avons connu une belle saison, notamment grâce à l'investissement et à l'adaptation de nos professionnels du tourisme. Nous tenons à saluer tout particulièrement leur tempérament entreprenant, courageux et imaginatif qui leur – et nous a permis de pallier les conséquences fâcheuses et inattendues de cet épisode climatique fort douloureux.

La sécheresse que nous avons connue nous a tous surpris et tous pris de court. Pour autant, nous craignons fortement qu'elle n'ait malheureusement, désormais, rien d'exceptionnel. En effet, nous sommes persuadés que nous nous trouvons à un réel tournant, et qu'il convient de ne pas sous-estimer la canicule que nous venons d'affronter ni les questions de développement durable d'écologie et de mobilité, saluant en ce sens et à ce sujet les Assises de la mobilité, Président, qui vont dans la bonne direction.

Aussi, nous souhaitons vivement que notre Institution se penche, au niveau qui est le sien en termes de compétences, sur ces questions climatiques et écologiques. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cet hémicycle : nous souhaiterions voir la mise en place, et bien entendu être associés, à un comité de pilotage, ou tout autre forme que cela pourrait prendre, consacré spécifiquement à la problématique de la gestion de l'eau. À titre d'exemple, nous proposons notamment de réfléchir à inclure, dans la thématique des aides agricoles, le soutien à la construction de réservoirs d'eau ou de réserves collinaires. Cela nous semble primordial. Tout comme il nous semble inévitable de nous pencher sur la gestion de l'eau en direction des privés.

Pour en revenir aux mois qui viennent de s'écouler, notre département a connu de belles manifestations sportives ou culturelles, et nous devons saluer en cela les bénévoles et les salariés de toutes les associations organisatrices, ainsi que les agents de nos diverses collectivités. Leur investissement nous a permis de profiter de forts moments de partage et de joie, malgré l'ambiance nationale et internationale en tension.

Cet été, malheureusement, a également vu la destruction de nombreux hectares de forêt. Aussi, nous ne serons jamais assez reconnaissants à nos sapeurs-

pompiers pour leur action et leur dévouement. Ils interviennent non seulement sur les accidents, souvent plus nombreux en cette période, mais partent combattre ces feux, au risque de leur propre vie. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Merci également aux entreprises et aux collectivités qui emploient ces sapeurs-pompiers et les laissent partir en intervention, malgré les contraintes que cela peut représenter pour elles.

Voilà un an, Président, que nous travaillons ensemble à la destinée de notre département et de ses habitants. Vous nous avez signifié votre confiance en accordant une délégation à trois d'entre nous. Vous avez accueilli avec intérêt notre proposition de motion pour la défense de la culture de la lavande, notre intérêt répété pour des actions ciblées en faveur de la jeunesse, et vos équipes travaillent actuellement sur notre suggestion d'aider les particuliers à rénover leurs toitures et leurs façades.

Nous sommes à l'écoute de nos concitoyens pour relayer leurs préoccupations et leurs attentes au sein de cet hémicycle, et nous soutiendrons ainsi toutes les décisions qui iront dans le sens de toute amélioration.

Une année de mandat vient de s'écouler, Président. Conformément à ce que nous avons convenu au sein de notre groupe *Proposition pour les Hautes-Alpes*, un nouveau binôme en assurera, dès demain et pour un an, la coprésidence, en la personne de Gérard NICOLAS et de Gaëlle MOREAU. Je profite, à ce stade, pour la féliciter, au nom de l'ensemble des membres du groupe, pour le succès remporté par sa liste dimanche dernier, dès le premier tour, aux élections municipales de Vallouise-Pelvoux. Et tout comme vous, Président, pour lui souhaiter joie et réussite dans ce nouveau mandat fort passionnant.

Notre groupe va donc avoir une nouvelle coprésidence et va poursuivre son travail, certainement de façon plus structurée afin d'être cette force de proposition que nous ambitionnons de devenir.

En cette rentrée, malgré les annonces nationales qui ne portent pas vers un franc optimisme, soyons confiants pour aller de l'avant et nous adapter aux circonstances afin de relever les nouveaux défis.

Vous l'avez cité, Président, la mise en place de la loi 3DS, avec ses conséquences sur le transfert des routes qui deviendront, si nous le décidons, départementales, est l'un d'entre eux. Nous sommes à vos côtés afin de faire preuve de la plus grande vigilance sur l'assurance des moyens financiers qui accompagneront cette mutation. Un vote positif éventuel de notre Assemblée, ce jour, ne signifiera pas

un chèque en blanc, mais bien notre volonté d'ouvrir la porte aux négociations fructueuses avec l'État.

Pour reprendre les propos de Louis XIV, *les empires ne se conservent que comme ils s'acquièrent, c'est-à-dire par la vigueur, par la vigilance et par le travail.*

Nous vous remercions pour votre attention.

Monsieur le PRESIDENT - Merci, Valérie. Je constate la grande convergence de vues entre votre groupe et notre Majorité, et je salue avec un peu de tristesse les rapports que nous avons - je parle de toi et de Joël - en tant que chefs de groupe. Vous avez décidé de passer à un autre binôme, je le salue parce que je sais que cela va se passer de la même façon, et que l'on va travailler dans les mêmes conditions.

Patrick RICOU a demandé la parole.

Monsieur RICOU - Quelques mots, Président, sur le bilan de cette saison d'été, à l'occasion de cette session de rentrée, et en complément des propos de Valérie ROSSI, à l'instant.

Notre département a accueilli, cet été, 2,5 millions de visiteurs. C'est un bon été. La saison d'été représente 47 % de la fréquentation touristique. C'est dire l'importance de cette saison pour notre département.

La fréquentation des hébergements touristiques, globalement, a progressé de 0,9 % sur cet été, par rapport à l'été 2021, avec quelques disparités au niveau de ces taux d'occupation, avec toujours des mois de juin et septembre qui progressent, même s'ils restent, en termes de volume, encore marginaux par rapport aux mois de juillet et août. Un mois de juillet un peu décevant, avec une fréquentation un peu en recul. En revanche, un bon mois d'août, et le mois d'août continue. C'est une confirmation portée, de manière massive, à l'activité estivale de notre département puisque nous avons, au moment du pont du 15 août, 77 % de taux d'occupation dans le département ; c'est considérable.

Des grands évènements, des événements sportifs et culturels qui ont eu lieu dans notre département, cet été, ont connu une forte affluence. A l'instar de l'*Outdoor Mix Festival* dans l'Embrunais ou de l'*Écho des mots* dans le Champsaur. Mais, ils ont été nombreux, cet été, ces évènements culturels et sportifs, et ils ont tous connu un grand succès.

Le Tour de France, bien sûr, était l'évènement fort de cet été. Il a tenu toutes ses promesses, avec 309 000 spectateurs, 15 M€ de retombées économiques directes, et une arrivée mythique au sommet du Col du Granon.

Une des caractéristiques de cet été aussi est que nous avons eu moins de fréquentations de résidents secondaires. Ces touristes fidèles étaient venus massivement lors des deux derniers étés puisque les restrictions de circulation liées aux circonstances sanitaires faisaient qu'ils privilégiaient les destinations de proximité ou l'occupation de leur résidence secondaire. Cela a été moins le cas, cet été. Néanmoins, cela a été compensé par un retour en masse et en force des clientèles étrangères qui représentent, cet été, 20 % de la fréquentation, les Belges, les Néerlandais et les Italiens étant nos principaux bassins de clientèle en provenance de l'étranger.

Une autre des caractéristiques de cet été est effectivement - et on l'a constaté - la canicule qui n'a pas épargné la montagne, la sécheresse et la côte du lac, avec les conséquences que celle-ci a eu, avec pour certains socioprofessionnels, une baisse significative du chiffre d'affaires. Pour les professionnels directement liés à l'activité autour du lac, c'est 40 % de chiffre d'affaires en moins qui a été constaté, cet été. C'est considérable et cela crée des situations économiques préoccupantes. Je rejoins vos propos, Président : nous avons l'obligation et le devoir de nous préoccuper de cette gestion de l'eau pour que nous ne revivions pas les mêmes conditions dans les années à venir.

Également la conjoncture qui a pesé sur le niveau de consommation, qui n'atteint pas les niveaux de consommation que nous avons connu, ces dernières années, et nous avons senti des consommateurs, des vacanciers, plus attentifs, plus regardants sur le niveau et la nature de leurs dépenses, ce qui fait que l'on a des bilans d'activité, en fonction de certains socioprofessionnels, qui sont en nette progression pour certains et pour d'autres en recul, mais globalement, cela reste un été très satisfaisant dans le département des Hautes-Alpes, avec près de 1 % de fréquentations supplémentaires, une activité soutenue et une vraie lisibilité et visibilité au travers des événements qui ont eu lieu sur l'ensemble de notre territoire, en particulier le Tour de France.

Un été que je qualifierais de bon été, et qui confirme ce que nous constatons déjà depuis plusieurs années : notre département progresse sur l'été, il est de plus en plus attractif. C'est le fruit de ce travail collectif des collectivités, bien sûr, mais de tous

les socioprofessionnels qui, aujourd'hui, multiplient les initiatives pour diversifier, organiser, monter en qualité et en compétences autour de la grande palette d'activités que notre département propose. Un été 2022 tout à fait satisfaisant et qui nous conforte dans notre souhait pour progresser encore sur cette saison d'été.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Patrick. La parole est à Monsieur CANNAT.

Monsieur CANNAT - Monsieur Président, chers collègues. Dans votre introduction, Président, vous évoquiez l'arrivée et le départ du Tour de France, comme vient de le faire Patrick RICOU, au col du Granon et à Briançon, au mois de juillet dernier. Je m'associe pleinement au sentiment de grande fête partagé par l'ensemble de nos collègues. Si le Tour de France vient dans notre département, c'est pour la beauté de ses paysages, pour l'accueil que le Département, les collectivités partenaires et l'Agence de Développement réservent à Amaury Sport Organisation, et à son directeur, Christian PRUDHOMME. Mais, c'est aussi grâce à ce travail de l'ombre que réalise notre service des routes, après un travail de plus de 6 mois de préparation.

Vous l'avez remarqué, Monsieur le Président, et vous l'avez dit dans vos propos, il y a, dans notre maison, des femmes et des hommes d'une grande valeur, qui forment ensemble une équipe rodée à cet évènement, et un travail, caché certes, qui va dans le moindre détail pour que l'image de notre département en sorte grandie, et je pense que cela a été le cas.

Mes propos ne seraient pas complets si je ne parlais pas de nos sapeurs-pompiers qui ont été très mobilisés pour assurer la sécurité, au cours de ces deux étapes.

L'ensemble de ce travail de préparation et de présence, avant et après le Tour, a été orchestré par la Préfecture, notamment par Nicolas BELLE et ses services, que je tiens à remercier en votre nom. Et nous serons prêts, Président, pour 2024, dans les mêmes conditions.

Nos pompiers, que je souhaite mettre à l'honneur pour leur engagement, cet été – et merci Valérie pour tes propos. Un engagement avant tout solidaire avec leurs collègues du sud de la France, jusqu'en Corse, où ils ont été détachés pour apporter leur soutien à leurs homologues à une période éminemment critique. Les

pompiers haut-alpins ont été appelés, cet été, dans douze départements différents. Jamais – je dis bien « jamais » -, ils n'avaient fait autant d'heures à l'extérieur de notre territoire que cet été. Nos sapeurs-pompiers haut-alpins sont souvent demandés par la zone sud car ce sont des personnes habituées au dur labeur, et le travail n'a jamais fait peur à un montagnard.

Merci à l'État-Major, à l'encadrement car, en période estivale, il y a les innombrables interventions locales, chez nous dans les Hautes-Alpes, sur lesquelles ils ont été amenés à intervenir. Je ne parlerai pas de la surveillance sur le lac de Serre-Ponçon jusqu'à la veille de la rentrée scolaire. Pour autant, l'activité feux de forêt chez nous, dans notre département, a été très soutenue, cet été, même si nous ne nous en sommes pas rendu compte. Certes, il s'agissait d'incendies moins importants qu'ailleurs en France. Pourquoi ? Tout simplement parce que les moyens humains et les engins ont été déployés rapidement, tuant le feu avant sa propagation, que ce soit à Villar-Saint-Pancrace, Eygliers, Avançon, Upaix ou dans le Buëch. Je rappelle que ces interventions sont réalisées, pour 94 %, par des sapeurs-pompiers volontaires, et pour 8 € de l'heure.

L'État - vous le savez, Monsieur le Président, puisque nous en avons parlé ensemble dernièrement - a décidé d'augmenter ce taux horaire, et c'est une très bonne chose pour les 12 000 ou 13 000 interventions par an. L'incidence budgétaire – il faut le dire, et comme cela Patrick RICOU le sait - sera de 200 000 € par an, sans participation de celui qui vote la loi. Merci pour eux, c'est mérité. Sans commentaire pour le donneur d'ordre.

Pour terminer mes propos, merci au corps départemental pour son sens du devoir, du dévouement, de la solidarité. Je tenais, une fois de plus, à encore les saluer.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Monsieur CANNAT. Je croyais qu'il allait faire une chute en me demandant l'acquisition d'un Canadair.

Monsieur CANNAT - J'ai fait court, Monsieur le Président. C'est ce que j'ai fait.

Monsieur LE PRESIDENT - Il faut saluer le travail et la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires, surtout parce qu'ils sont si nombreux chez nous, et on l'a vu dans l'ensemble du territoire national. C'était un sujet de discussion dans tous

les départements. J'ai participé à une réunion de tous les Présidents de Département, à la fin du mois d'août, et le sujet numéro un évoqué était le renforcement des moyens des sapeurs-pompiers, pas d'effectifs, mais surtout de moyens matériels, et la reconnaissance qu'il faut avoir envers ces pompiers volontaires à la fin de leur carrière, de leur temps de présence parmi nous. C'est un pas important qui a été fait, qu'il faut saluer et dans lequel, bien évidemment, le Département prendra toute sa part et sa contribution financière.

La parole est à Madame le Maire de Vallouise-Pelvoux.

Madame MOREAU - Merci, Président. Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, je tenais à remercier tous ceux qui m'ont apporté, pendant la campagne, des messages de soutien, des témoignages. J'ai été très touchée, et si pour certains, l'amitié en politique n'existe pas, je pense que l'on peut très largement parler de solidarité entre élus, et je vous en remercie fortement.

Je suis très fière de faire partie de cette Assemblée Départementale, très fière de continuer à travailler pour les habitants de mon canton et très fière, maintenant, de pouvoir travailler pour les habitants de ma commune.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci à toi.

Marc VIOSSAT a souhaité prendre la parole.

Monsieur VIOSSAT - Président, chers collègues, cela ne vous étonnera pas si je vais parler de la retenue de Serre-Ponçon, étant élu du canton d'Embrun. Et lorsque l'on est à Embrun et que l'on regarde en direction du barrage, c'est une situation qui n'est pas très agréable et pas très belle : on n'a que du sable, avec la Durance qui essaie, dans ses méandres, de se retrouver ensuite vers la retenue, vers le lac.

Si je prends la parole là - et d'autres l'ont prise également, que ce soit Valérie ou d'autres -, c'est que c'est vraiment un sujet qui était majeur pour cet été. Je salue ce qu'a dit Valérie par rapport au courage, à la capacité d'adaptation des entrepreneurs pour pouvoir sortir de ce problème qui était vraiment majeur puisque l'on est descendu jusqu'à -17 mètres au niveau de la retenue de Serre-Ponçon.

Grâce à votre initiative, Président, le Préfet de Région est venu nous rencontrer au mois de juillet, et c'est vrai que le Préfet est venu avec des positions sur trois termes : un court terme, un moyen terme et un long terme. Le court terme était de voir de quelle manière la situation urgente pouvait être réglée. Il est vrai qu'autour de la table, que ce soit le SMADESEP, la Région, le Département ou l'État, tout le monde a apporté un soutien, des solutions ; pour d'autres, ce ne sont pas des solutions immédiates, mais un peu plus lointaines. Au niveau du moyen terme, c'était de quelle manière il pouvait y avoir une adaptation pour tout ce qui est nautique et tout ce qui est plage, de manière à pouvoir faire des investissements. Et enfin, le long terme, c'est voir de quelle manière les lois qui ont été votées, il y a près de 70 ans, concernant le lac de Serre-Ponçon peuvent être revues et réadaptées.

Le sujet, pour moi, est de pouvoir dire qu'en moment de crise, tout le monde s'est rassemblé, mais il ne faudrait pas que le « soufflé tombe ». À ce titre-là, pour moi, il est important de pouvoir dire qu'aujourd'hui, on n'est pas présents dans la discussion. Je pense qu'il serait peut-être bon - mais je crois que vous l'avez déjà fait, Président - de pouvoir se remettre dans la boucle, de manière à ce que, réellement, on puisse avoir notre mot à dire. Aujourd'hui, nous avons peu notre mot à dire parce que nous ne sommes pas présents dans les discussions. Qui sont ceux qui sont dans les discussions ? EDF, les arrosants, etc. Pour le tourisme, il n'y a rien du tout. À ce titre-là, je pense qu'il faudrait continuer une initiative que vous avez commencé à prendre, de manière à non pas taper du poing sur la table, mais se faire connaître du fait que, de toute façon, notre département est la tête de bassin versant, et nous avons notre mot à dire. Malheureusement, on voit l'eau passer, et lorsqu'il y a des problèmes, c'est à nous de payer des taxes et des réparations de route. Je pense qu'il est important, pour nous, de vraiment prendre la main dans cette histoire-là parce que, pour l'instant, nous sommes à l'écart.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci de ces précisions, Marc. Je pense que la Collectivité départementale est le bon échelon pour fédérer les différents intérêts, autant sur le plan touristique, que sur le plan agricole, que sur le plan alimentation en eau potable. On est le bon échelon de proximité pour fédérer au moins tous les intérêts des Haut-Alpins, pour aller discuter avec ceux qui sont en aval de la retenue de Serre-Ponçon.

Monsieur PARA - Merci, Président, et mes chers collègues. Président, dans vos propos introductifs, vous avez évoqué l'explosion du coût de l'énergie. Même si une partie de celle-ci est certes d'ordre spéculatif, force est de constater que le prix de l'énergie ne va pas fléchir et revenir à son prix initial, bien au contraire.

La hausse actuelle du prix de l'électricité s'explique par deux éléments majeurs : d'une part conjoncturelle, l'augmentation du prix du gaz et l'arrêt des importations de gaz russe ; d'autre part structurels par la production réduite d'énergie nucléaire - arrêt des réacteurs après la découverte de corrosions, calendrier de maintenance retardé par la crise sanitaire, vieillissement de nos centrales, entre 50 et 60 ans, et surtout augmentation des normes de sécurité après l'incident de Fukushima. Ce second élément explique en grande partie pourquoi le prix ne devrait pas redescendre au niveau initial.

Le Département travaille, depuis quelques mois, à la création d'une SEM Énergie, dans une volonté d'associer les collectivités locales et des partenaires privés, et de développer la production d'énergies renouvelables pour notre territoire, afin de conserver la part de cette création de richesses localement. Ceci avait tout son sens et le garde. Nous pouvons remercier Marc VIOSSAT et les services pour leur implication dans ce dossier, on sait qu'il n'est jamais facile de mettre tout le monde autour d'une table et de gérer tous les egos.

Néanmoins, en complément à ce nouvel outil, et face à la flambée exceptionnelle des tarifs d'électricité, il devient urgent de mettre en œuvre la piste du photovoltaïque destiné à l'autoconsommation. Il s'agit, au-delà d'une urgence climatique, d'une urgence économique. Nul doute que la priorité doit être donnée à équiper toutes nos toitures le plus rapidement possible, et partout où nous le pouvons, pour faire du photovoltaïque destiné à l'autoconsommation. Certes, cela a un coût, mais il reste inférieur aux prix actuels du marché et sûrement aux prix futurs, et il sera vite amorti.

Le photovoltaïque représente un investissement d'avenir. Nous allons, dans pas bien longtemps, discuter des Orientations Budgétaires 2023, et je compte sur vous, mes chers collègues, pour que vous nous aidiez à obtenir une ligne significative auprès de notre grand argentier. Merci pour votre aide future.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci. Je pense que le message est passé. On parlait de l'eau et de l'usage de l'eau, je vais passer la parole à Christian HUBAUD.

Monsieur HUBAUD - Merci Président. Vous n'êtes pas sans savoir que cet été fut compliqué pour nous tous, en particulier pour nos agriculteurs éleveurs. Et je précise, après les propos de Marcel - et je m'y associe -, que nos agriculteurs, sur l'ensemble du territoire national, ont prêté main forte aux pompiers tant qu'ils l'ont pu, avec leurs cuves, pas pour mettre du lisier, mais de l'eau.

Nos territoires ont beaucoup souffert. J'ai passé une partie de cet été en réunions, en comités sécheresse, au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), au Canal de Provence, à la Région, afin de convaincre nos amis du sud d'économiser notre eau du lac de Serre-Ponçon. Le SMAVD a créé un outil, qu'il nous a présenté l'autre jour, pour une gestion de crise comme on l'a vécu, qui va de l'entrée du lac de Serre-Ponçon au Petit Rhône. Ils monteront nous le présenter dès que cela sera un peu plus affiné.

Je rappelle que ce ne sont pas, ou peu, nos agriculteurs des Hautes-Alpes qui utilisent l'eau du lac. Les irrigants de la Durance, les grandes villes du sud ont été plus ou moins raisonnables et ont joué la carte de la solidarité envers nous. Notre problème a été de convaincre les irrigants de la Crau qui n'ont pas voulu entendre grand-chose. 300 millions de mètres cubes vont se jeter dans l'Étang de Berre, perdus, qui ne servent à rien, l'EDF ne les turbine pratiquement plus. L'État doit faire les infrastructures nécessaires pour les renvoyer dans la nappe de Crau. C'est ce qui a été demandé au Préfet de Région, au SMAVD.

Nous avons bien vu que la création de réserves collinaires est nécessaire. Si elles sont multiusages, c'est encore mieux : enneigement artificiel, eau potable, irrigation.

Le Varenne de l'Eau le spécifie bien, et nous devons impérativement les réaliser. Deux sont à l'étude sur notre département : Le Châtelard, à Corréo, à La Roche-des-Arnauds, pour renforcer et sécuriser le canal de Gap, et celle d'Aspremont pour sécuriser en partie les irrigants du Buëch. En Espagne, 3 ou 5 ans sont nécessaires pour réaliser ce type de bassines. Nous, bientôt nous en sommes à 20 ans pour Le Châtelard. Il est passé de 10 à 20 M€. Nous ne pouvons plus attendre. Avec l'aide de l'État et de la Région, il nous faut arrêter d'écouter ceux qui bloquent nos projets, il faut passer outre. Le lac de Pelleautier est un exemple en la matière pour cette année : plus de 10 hectares de zones humides avaient été à l'origine pris ;

aujourd'hui, il est classé en SNIEFF, la faune et la flore y sont très présentes. De plus, il a joué son rôle d'irrigation et il est encore plein presque à un tiers.

Il faut cesser que le dogmatisme l'emporte. C'est dans l'intérêt de tous et de toutes de créer ces réserves-là, comme tu l'as très bien dit, Valérie, tout à l'heure.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Christian. Je pense que le message a été entendu, y compris par les gouvernants et les services de l'État qui auront, je l'espère, traduit dans les faits les dispositions qui ont été prises pour simplifier, et surtout ne pas bloquer, ces projets qui sont aujourd'hui reconnus comme vitaux pour nous tous.

Monsieur PEYTHIEU - Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Il va y avoir un peu de redondance puisque j'arrive en fin de parcours, mais je souhaiterais, aujourd'hui, si vous le permettez, Monsieur le Président, aborder la thématique de l'eau. L'eau qui a été, bien sûr, le feuilleton de l'été.

L'eau est vitale. L'eau est un bien commun non substituable, essentiel à la vie de l'homme et de l'ensemble des espèces animales et végétales. Et là, je vais vous parler un peu des têtes de bassin. On a parlé pas mal de l'aval du lac et en bas, on va parler un peu du haut.

Si les montagnes constituent des châteaux d'eau naturels de la planète, les pressions générées par les activités économiques, et tout spécialement chez nous, lors de l'été 2022, ont impacté la ressource. Avec le réchauffement climatique, les instances des territoires de montagne ont le devoir de se mobiliser pour la protéger. Les hauts bassins versants sont en outre les premiers touchés par les effets du réchauffement. La température moyenne des Alpes a déjà augmenté, en un siècle, de plus du double du réchauffement terrestre.

Les politiques publiques de ces dernières années ont incité à investir massivement dans l'irrigation et dans les grandes infrastructures hydrauliques. Elles ont cherché à augmenter l'offre de l'eau. L'utilisation des ressources hydriques dans les grandes plaines de Provence s'envole et est source de gaspillage. Actuellement, la technique d'irrigation par aspersion, utilisée dans 80 % des cas, génère une perte d'eau d'au moins 25 %, selon un rapport du CEMAGREF.

Dans nos montagnes, heureusement, l'agroécologie est utilisée par de nombreuses petites exploitations en cultures irriguées, afin de s'adapter au manque d'eau. Cette agriculture a ses spécificités, et les professionnels demandent qu'elles soient mieux prises en compte dans les textes nationaux, en particulier le traitement des réseaux des canaux d'irrigation créés au fil des siècles par les populations montagnardes, qui répartissent l'eau dans le milieu tout en le préservant de l'érosion et des glissements de terrain. Il faut préserver l'irrigation gravitaire utile pour l'environnement.

Les pouvoirs publics se doivent d'intégrer ces éléments et d'éviter de prendre les mesures discriminantes, comme celles mises en place en 2022 quant au niveau de restriction des usages de l'eau.

Les politiques de l'eau, des terres, de l'énergie et l'alimentation sont encore trop souvent construites en silo, alors que les réponses demandent une coordination étroite entre ces différents secteurs.

L'enjeu pour les années à venir sera de concilier le maintien des grands équilibres économiques dépendant de l'eau du bassin de la Durance, tout en garantissant l'entretien et la restauration des écosystèmes aquatiques, alors que la ressource disponible ira en diminuant du fait des effets du changement climatique.

Pour cela, il faudra que le bassin versant soit considéré dans sa globalité, que l'ensemble des consommateurs de la ressource revienne à des sentiments plus contemporains et non à des pratiques d'un autre temps, quant au partage du bien, qu'il participe à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et du milieu car il ne suffit pas seulement de prélever 250 millions de mètres cubes d'eau et de laisser la charge aux EPCI de la tête de bassin de lever la taxe GEMAPI et d'en faire l'entretien.

Pour faire face à l'avenir, nous nous devons d'influer pour une gouvernance de la ressource en eau innovante, répondant aux besoins de représentation des acteurs locaux dans le débat public, et intégrant leurs priorités dans une stratégie cohérente et partagée.

Préservons la ressource, préservons le milieu aquifère, face aux évolutions climatiques qui rendent, bien entendu, l'eau hiératique.

Merci.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Éric, de ce rappel qui nous concerne évidemment tous. La parole est à Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD.

Madame GARCIN-EYMEOUD - Merci, Président. Comment, en cette session de rentrée, ne pas parler des jeunes ? Maryvonne GRENIER s'exprimera tout à l'heure sur le volet Éducation. Je souhaitais prendre la parole sur la jeunesse, en général.

Nous avons, en cette période, relancé l'évènement *Culture en stock*, qui connaît toujours un gros succès. Je vous rappelle que c'est le Département qui se déplace en allant à la rencontre des jeunes sur leur territoire. On leur propose des ateliers sportifs, culturels, artistiques, et nous sommes attendus dans les secteurs avec beaucoup d'impatience. Il y a toujours beaucoup de fréquentation. Cela permet aux jeunes de faire des choses qu'ils ne font pas forcément dans leur environnement quotidien.

La première s'est faite à La Roche de Rame. Demain, on poursuit à Veynes et après, ce sera le 5 octobre à Guillestre. Nous aurons également Tallard et Saint-Bonnet-en-Champsaur. Voilà pour cette session de rentrée.

Concernant la jeunesse, nous avons lancé, il y a quelque temps, le Schéma Départemental de la Jeunesse. Ont déjà eu lieu deux COPIL, six réunions techniques avec nos partenaires habituels : les associations, la CAF, Jeunesse et Sports, l'Éducation Nationale, tous ceux qui œuvrent et qui travaillent au service des jeunes. Nous avons associé, bien évidemment, le groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*, à votre demande, et Valérie est fidèle à toutes ces réunions.

Une étape importante, maintenant, dans l'élaboration de ce Schéma Départemental : les réunions que nous allons faire sur le terrain, dans les différents secteurs du Département, pour recueillir la parole des jeunes. On ne peut pas faire un Schéma Départemental si l'on n'inclut pas ce que ressentent les jeunes, ce dont ont besoin les jeunes. Pour cela, nous irons également à leur rencontre. Il faut absolument qu'ils soient les acteurs de ce Schéma Départemental. Et puis, le dernier COPIL aura lieu en décembre.

Il finalisera ce Schéma Départemental de la Jeunesse, et il définira également les orientations pour l'année prochaine.

Bien évidemment, nous continuons notre politique Jeunesse en ayant un soutien au quotidien, au fil des ans et des mois, aux organisations et associations qui œuvrent en faveur des jeunes, comme Mission Jeunes, les centres sociaux, les chantiers de jeunesse, que nous n'oublions pas.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Valérie. Je passe la parole à Maryvonne GRENIER.

Madame GRENIER - Merci, Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Vous évoquiez, Président, dans votre propos introductif, la hausse des prix des énergies et leur incidence sur le fonctionnement de notre Collectivité. Une incidence effectivement assez limitée, du fait des marchés que nous avons passés l'an dernier, mais qui n'est pourtant pas neutre.

Pour les bâtiments, les programmes en place pour la rénovation énergétique ont permis, sur les opérations réalisées, d'obtenir des gains de consommation permettant d'amortir les coûts de fonctionnement avec une augmentation des budgets en deçà de l'augmentation du coût de l'énergie. Nous poursuivrons nos efforts, en ce sens.

Pour les collèges, six établissements ont fait une demande de dotation complémentaire afin d'assumer le surcoût des fluides, cette année. Nous aurons à nous prononcer, tout à l'heure, sur cette rallonge de 63 800 € qui devrait permettre de terminer cet exercice budgétaire, tout en veillant à maîtriser, par une attention constante, le suivi de la consommation.

Les dotations de fonctionnement pour l'année 2023, que nous adopterons dans la matinée, si vous le voulez bien, mes chers collègues, tiennent compte de ces hausses, avec notamment une revalorisation de 16 % de la partie viabilisation qui inclut tous les fluides, et une hausse de 23 % pour les petits travaux urgents, tout en maintenant, dans le cadre de notre politique volontariste, notre soutien aux activités pédagogiques.

Vous l'avez évoqué, Président, et j'insiste sur ce point également, le Département met tout en œuvre pour que ces hausses soient les moins difficiles à supporter par nos concitoyens. C'est donc la raison pour laquelle nous n'augmenterons pas le prix des repas distribués dans nos établissements scolaires. Vous l'avez dit, ils sont fixés à 3,60 €, depuis plusieurs années déjà, pour les demi-pensionnaires, et demeureront à ce prix, malgré la hausse du coût des matières premières et, naturellement, du gaz et de l'électricité nécessaires à la confection de ces repas.

Je voudrais vous rappeler, chers collègues, que 82 % des 5 900 collégiens du département sont demi-pensionnaires ; ce qui démontre l'intérêt et la responsabilité de nos équipes de cuisine pour proposer des menus équilibrés et de qualité. 445 000 repas sont servis en 164 jours de restauration par an, soit une moyenne de 2 557 repas par jour, avec encore la volonté d'utiliser des produits frais (environ 60 %) et de recourir à des produits locaux (environ 25 %).

Enfin, le Département investit chaque année dans l'entretien et la modernisation du matériel de restauration. Cette année, cela représentait 150 000 €. Mais, il investit également dans la formation du personnel et l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Cette dotation budgétaire pour l'année 2023 reflète bien la volonté de notre institution d'accompagner, le mieux possible, nos jeunes haut-alpins qui sont l'avenir de notre département.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci de ces précisions. La parole est à Monsieur ROUX.

Monsieur ROUX - Merci, Monsieur le Président. C'est l'avantage de parler à la fin, on a l'impression d'être redondant puisque tous les sujets ont été abordés. Effectivement, je vais être original en parlant du Tour de France. J'étais à Saint-Chaffrey, cet été, c'était un moment assez magique. Je me réjouis qu'il revienne en 2024. Évidemment, parfois, on entend des critiques sur le fait qu'en termes de logistique, c'est du rejet, etc. Je pense que le Tour de France fait beaucoup de progrès ; il y en aura beaucoup encore. Mais, il faut se réjouir d'avoir cet événement populaire. Un million de personnes regardent le Tour de France, c'est un des événements les plus suivis. Pour cela, il faut remercier et féliciter le Département, la municipalité de Briançon et d'autres collectivités qui ont agi, dans ce sens-là.

Effectivement, le Tour de France, la magie est intacte, même si l'on sait que, pour d'autres sports, la magie a été totalement perdue. Je fais allusion à la Coupe du Monde de football qui est en train de décliner, alors que le Tour de France est populaire et garde les valeurs que nous aimons, et c'est encore mieux quand il est chez nous.

Comment parler de cyclisme sans évoquer les Assises de la mobilité qui ont été animées sur le canton de L'Argentière-la-Bessée, par Marc et Marcel. De bonnes annonces ont été faites, de bonnes intentions qu'il faut saluer, si le

Département s'y tient. Il y a juste un volet dont je n'ai pas entendu parler : les transports en commun ou l'accessibilité des sites qui peuvent faire l'objet de navettes, notamment à L'Argentière-la-Bessée où il y a le Vallon du Fournel, qui est un domaine communal et qui aurait besoin de l'aide du Département pour pouvoir être amélioré.

Je voudrais remercier sur le volet Jeunesse que Valérie vient d'évoquer. Il y a eu *Culture en stock*, la semaine dernière, à La Roche-de-Rame. J'ai trouvé cela génial. Il n'y avait pas forcément beaucoup d'affluence. Vu que c'était la première fois sur le canton, il faut peut-être laisser le temps aux gens de se l'imprimer. Mais, j'ai trouvé cela très bien, il y avait des activités très diverses. J'ai eu de très bons retours. C'est à refaire. Je voulais remercier Valérie, les personnes des services du Département et de la Communauté de Communes qui, en un temps record, ont préparé l'évènement.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci beaucoup. Valérie ROSSI a souhaité reprendre la parole.

Madame ROSSI - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de revenir, en quelques mots, sur la thématique de l'Économie Sociale et Solidaire. Je vous rappelle que le concept de ce qu'il est convenu d'appeler l'ESS désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, de mutuelles, d'associations ou de fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elle se caractérise par un mode de gestion démocratique et participatif, dans lequel le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

C'est la raison pour laquelle notre Collectivité apporte son soutien à bon nombre d'entre elles, en majorité des associations. Chaque fois que notre Collectivité vote une subvention, elle contribue de façon efficace à l'économie sociale et solidaire. Il faut bien l'avoir en tête. Je pense que l'on n'a pas la mesure suffisamment claire de ce que notre Département apporte comme soutien à ce secteur.

Encore aujourd'hui, sera soumis à notre vote une aide en direction de La Petite Ourse qui vient d'emménager dans de nouveaux locaux, à proximité de nos pompiers, au quartier Patac. Nous nous accordons tous à reconnaître l'utilité et l'efficacité de cette structure. Nous allons, aujourd'hui, décider d'un vote pour cette

entreprise, mais également pour l'Union Départementale des Entreprises de l'ESS qui joue un rôle majeur de coordinateur et de fédérateur au service des quelque 900 employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans notre département, et quelque 7 000 salariés, Monsieur le Président. Aussi, je vous remercie, ainsi que mes collègues, de l'attention qui sera portée au vote de ce jour concernant ces deux structures.

Je me permets de vous rappeler que le mois de novembre est le mois de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est un temps annuel qui donne l'opportunité de découvrir ce secteur d'activité, et de comprendre ce que cette forme d'économie peut apporter à notre société en pleine transition. L'UDESS 05 organisera, comme à l'accoutumée, un forum, probablement à la fin du mois de novembre. Je crois que les dates qui ont été arrêtées sont les 28 et 29 novembre. J'espère que nous serons nombreux à y participer. Je vous remercie, Président.

Monsieur LE PRESIDENT - Nous allons terminer ce tour de table en donnant la parole à Françoise PINET, et Arnaud MURGIA conclura.

Madame PINET - Merci, Monsieur le Président. Je vais être assez brève pour souligner à l'ensemble de mes collègues que l'on va vous proposer une délibération, dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, permettant l'extension des aides financières qui sont attribuées aux étudiants en médecine et aux étudiants en dentaire.

Maryvonne et moi-même avons organisé plusieurs réunions avec des médecins représentant la profession, avec des internes aussi. Elle vous donnera les précisions quant à cette délibération.

Monsieur MURGIA - Merci, Monsieur le Président. Quelques mots très rapides. D'une part, pour remercier, à mon tour, l'ensemble des collègues qui ont cité la grande réussite du Tour de France, préciser que Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais seront naturellement candidates pour accueillir à nouveau le Tour en 2024, en 2025, en 2026, et plus tard si possible. Plus sérieusement, un grand merci.

Je voulais m'associer aux propos de Marcel CANNAT, saluer le travail extraordinaire fait par nos sapeurs-pompiers, et m'associer aux demandes réitérées

par nombre de leurs représentants sur une réforme du financement des SDIS. Je crois que la taxe sur les assurances mériterait d'être revue pour donner, dans ce contexte nouveau que nous connaissons, plus de moyens à nos SDIS. Ce n'est pas aux seules collectivités départementales de porter les efforts, et Dieu sait que l'on en aurait à dire dans les Hautes-Alpes puisque, sous votre présidence, Monsieur le Président, vous avez toujours maintenu un budget du SDIS en augmentation, malgré les moments que l'on a connus moins heureux, notamment la période de forte baisse de la DGF qui nous a toujours entraînés à maintenir un budget en hausse ; ce qui est une exception notable. Il faut, je crois, en remercier tous les acteurs, à commencer par le Président du SDIS.

Deux mots très rapides sur ce qui a été dit. Un point, cher Rémi ROUX, sur les questions de mobilité que vous avez abordées rapidement, pour rappeler que, d'une part, vous le savez comme moi, le Département n'a plus la compétence du transport en commun, notamment du fait de la loi NOTRe, mais sur les sujets de mobilité, j'appelle tout le monde à être précautionneux sur les sujets de desserte des sites touristiques. Nous en avons l'expérience dans la Haute Vallée de La Clarée : c'est quelque chose de merveilleux et que j'appelle de mes vœux, mais qui est en difficulté pour trouver les bons modèles de financement. Je dis toujours, dans le Briançonnais, qu'il faut que nous essayions de ne jamais compter dès lors qu'il s'agit de transporter des enfants pour des raisons de service public, mais d'essayer de trouver des modèles qui amènent le touriste à financer une partie de ces transports. Je le dis parce que nous souhaitons tous avoir des transports en commun et des routes fermées.

Nous avons un dossier en cours, que je suis personnellement, cher Patrick, chère Béatrice, dans le Valgaudemar, sur la question du Gioberney. C'est le Parc National qui en est un des acteurs, aux côtés de la Communauté de Communes. Nous avons des sujets dans la Clarée, on en a d'autres, on voudrait desservir tous nos sites, mais il faut bien se rendre compte que ce sont des sujets extrêmement onéreux, coûteux, qui ne sont pas simples à gérer en termes de gestion des flux, en termes de gestion touristique, et surtout qui reposent toujours, à la fin, sur le contribuable. Il faut faire très attention. Je rappelle toujours l'exemple : allez à Cortina d'Ampezzo, allez dans la région des Tre Cime di Lavaredo, vous payez 35 € le parking, vous vous garez, et vous repayez 35 € pour entrer dans la navette.

Il faudra que l'on sache inventer, si l'on veut continuer à investir massivement sur la mobilité pour nos enfants, pour nos scolaires, pour nos résidents à l'année, les bons modèles pour arriver à faire fonctionner tout cela, sinon ce sera très difficile. Et j'en profite pour vous dire que, dans le courant de l'automne, le Parc National des Écrins organisera des Assises et une grande table-ronde sur la fréquentation des sites touristiques. Nous avons eu une expérience intéressante dans les Calanques, chez nos voisins de la région Sud, à Marseille, qui ont fermé certaines calanques, qui ont autorisé l'accès à certains sites sur permis. On n'en est pas là dans les Hautes-Alpes, mais quand on voit les problématiques sur le Pré de Madame Carle, de l'autre côté, en Isère, sur le lac du Lauvitel, où l'on a des fréquentations énormes, on peut se poser des questions de la manière dont, à l'avenir, on gèrera la préservation de la biodiversité de ces sites, mais aussi l'accès, pour que nos touristes en profitent correctement, dignement et intelligemment. Tous ces sujets sont liés. Je crois qu'il faut faire attention aux effets d'annonce là-dessus parce que cela mérite des dispositifs construits.

Un mot pour finir, puisque nous sommes sur le tourisme, pour vous dire que nous avons vécu un été extraordinaire, la ville de Briançon était la 16^{ème} destination française, en termes de réservations. Je crois que cela n'est pas arrivé souvent. Merci le Tour de France ! Pas seulement, bien entendu. Tout cela rejaillit sur l'ensemble de notre territoire, et nous pouvons vraiment nous en féliciter. La dynamique autour de la montagne est extraordinaire.

Je voulais en profiter – nous aurons une délibération aujourd'hui - pour faire un petit point d'étape. Celles et ceux de nos amis Haut-Alpins qui ont pu se balader, ces derniers jours, soit sur le Col d'Izoard, soit au Col du Lautaret, ont pu voir ces deux cols en travaux. C'est la politique Grands Cols, Monsieur le Président, que vous avez décidé, il y a un peu plus de 4 ans, qui a fait l'objet de beaucoup d'études. Maintenant, c'est le temps des travaux tournés autour de la meilleure gestion des flux, les parkings entièrement renouvelés, des bâtiments vétustes qui étaient inchauffables, mal isolés, qui sont totalement réhabilités, des parcours de biodiversité, des sites d'information touristique.

Le Lautaret est en travaux, pour une petite phase, sur la route ; l'année prochaine, une grosse phase de travaux.

L'Izoard, ce sera quasiment terminé, normalement, à l'arrivée de la neige, ce sera un vrai grand renouveau sur ce col.

On vote le Noyer qui, je crois, vous est cher, Monsieur le Président.

Il nous restera à travailler, dans les mois à venir, sur le Galibier qui est un vrai gros sujet, qui a déjà fait l'actualité, il y a plus de 20 ans, dans cet hémicycle, avec le sujet de l'ancienne route. J'aimerais que l'on en débattenne à nouveau ; je crois que c'est un beau sujet. Avec le Granon, qui a fait la Une des médias du monde entier. Bien entendu le Col Agnel – je ne voulais pas que Madame GARCIN-EYMEOUD m'en veuille pour le restant de ses jours. Je crois que tous ces sujets nous amèneront rapidement à parler des Grands Sites. Je l'appelle de mes vœux, comme je crois l'ensemble des Conseillers Départementaux, parce que l'on voit bien que le Département a une existence concrète sur les territoires. Ce que nous faisons et ce que nous décidons n'est pas neutre puisqu'aujourd'hui, le Département investit en maîtrise d'ouvrage déléguée aux côtés des communes. Cela se passe très bien. Cela veut dire que nous avons une Collectivité qui travaille extrêmement bien avec les maires et les mairesses. En plus de cela, cela prouve qu'il a une existence concrète sur ce qui est le socle à la fois de notre identité et de notre activité autour de l'emploi, c'est-à-dire l'activité touristique été comme hiver, et quatre saisons.

J'ai été bien trop long, mais je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir écouté.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Arnaud. Encore du pain sur la planche pour notre Assemblée.

Nous avons terminé ce tour d'horizon de rentrée, et je vais, avant de rentrer dans l'ordre du jour, vous demander d'adopter le compte rendu de la réunion du 21 juin dernier.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Je donne la parole à Patrick RICOU pour vous présenter la Décision Modificative n° 2.

FINANCES

CD-22-09-1496 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2022

Monsieur RICOU - Chers collègues, rapidement une présentation des principaux éléments de cette Décision Modificative n° 2. Nous l'avons examinée, la semaine dernière, en commission des Finances, et si vous avez pris connaissance du rapport, vous avez pu constater que c'est une DM2 qui ne modifie pas de manière substantielle nos grands équilibres budgétaires. C'est une DM2 d'ajustement qui vise principalement à intégrer deux éléments : des dépenses complémentaires liées à la contribution du Département au Fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux, et des dépenses supplémentaires liées à l'inflation, en particulier sur ce qui relève des revêtements routiers et des dépenses d'énergie.

Cette DM2 s'équilibre à hauteur de 370 875 € en investissement, et à 926 837 € en fonctionnement. Nous vous proposons d'inscrire 543 000 € d'Autorisations de Programme supplémentaires.

Si l'on regarde rapidement sur les principaux éléments, sans m'attarder sur des éléments marginaux en termes de montant :

- Concernant le programme de communication, il vous est proposé d'ajouter 43 000 € en dépenses d'investissement pour des acquisitions autour de logiciels d'informatique.
- Sur les opérations financières, un élément important dont je parlais à l'instant : la contribution du Département au Fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Les excellents résultats que nous avons eus, l'année dernière, se traduisent par une contribution plus importante qu'en 2021 à ce Fonds de péréquation, même si, globalement, le Département reste bénéficiaire sur ce Fonds de péréquation. Nous avons inscrit 3 073 000 € à notre Budget primitif ; il est nécessaire d'inscrire, au vu des chiffres définitifs, une dépense supplémentaire de 1 158 824 €. Cette augmentation est partiellement compensée par des recettes supplémentaires de 318 093 € qui sont des recettes supplémentaires par rapport à ce que nous avons

inscrit au Budget primitif : 128 000 € concernant l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux, et 189 800 € de recettes supplémentaires de DGF.

Un petit zoom rapide sur ce Fonds de péréquation. Le mode de calcul est très complexe et alambiqué ; je vous en épargnerai la présentation détaillée. Néanmoins, je vous rappelle que nous avons eu un volume de recettes de DMTO de 44 M€ en 2021, ce qui était considérable, avec une vraie dynamique entre 2020 et 2021 où nous avons eu près de 12 millions supplémentaires de recettes de droits de mutation. Cela a forcément des impacts sur cette contribution à ce Fonds de péréquation. Néanmoins, le Département reste bénéficiaire à hauteur de 5 809 000 €. À titre d'information, la dynamique autour des droits de mutation reste tout à fait correcte en 2022 puisqu'à la fin août, plus de 30 M€ ont été enregistrés par le Département. Nous sommes donc largement dans le même rythme que celui de 2021, voire légèrement à un niveau supérieur.

- Sur les infrastructures routières, il vous est proposé de réduire, par des redéploiements de crédits, le montant des investissements des crédits de paiement de 577 926 €.

Je vous passe rapidement les principaux éléments : 100 000 € sur les ouvrages d'art, 1 M€ sur le revêtement et entretien de voirie (700 000 € de dépenses supplémentaires sur le réseau principal et 300 000 € de dépenses supplémentaires sur le réseau secondaire) pour les revêtements. Non pas pour faire du kilométrage supplémentaire, mon cher Marcel CANNAT, mais pour simplement absorber les surcoûts liés à l'inflation et à l'augmentation de nos marchés de travaux en matière de revêtement. Vous voyez l'illustration concrète de cette tension, sur les matières premières en particulier, qui a des impacts sur nos investissements.

Quelques ajustements en dépenses de fonctionnement sur :

- les signalétiques et équipements de sécurité pour l'énergie autour de nos dispositifs de signalétique dynamiques,
- la viabilité hivernale pour permettre de constituer le stock en amont de la saison d'hiver qui, je l'espère, sera rigoureuse et nécessitera un volume de sel important,
- le glissement du Pas de l'Ours, donc des ajustements de crédits en fonctionnement pour des indemnisations ou des travaux dans une propriété privée,
- la modernisation et la sécurisation du réseau (180 000 € de crédits supplémentaires).

Nous pouvons redéployer :

- 1 550 000 € sur la RD 1091, notamment parce que nous avons une bonne surprise au niveau d'un projet, le merlon de Malaval : là où nous avons prévu un budget de 3 M€, les appels d'offres nous font un montant de travaux de 1,8 M€. Nous avons aussi des bonnes surprises.

- 50 000 € pour les études autour de la Vallée de l'Avance, et notamment de la déviation de Remollon,

- 450 000 € pour le projet Autoroutes du quotidien qui ne verra pas un début d'exécution en 2022, et nous pouvons, sans difficulté, redéployer 450 000 €,

- 220 000 € sur les concours,

- moins 150 000 € sur les classements et déclassements,

- 364 000 € de crédits de fonctionnement supplémentaires autour de la RD notamment, pour les surcoûts liés à l'énergie (carburants, combustibles), ainsi que tout ce qui est acquisition de pièces détachées et matériels.

Sur le patrimoine, rien de fondamentalement important :

- 50 000 € sur le foncier et l'immobilier. On s'adapte aux taux d'exécution des programmes,

- abondement de 60 000 € de la dotation aux collèges pour faire face au surcoût de l'énergie.

Sur la politique Jeunesse, quelques ajustements tout à fait marginaux :

- 9 000 € de crédits supplémentés sur les actions pédagogiques, compensés par 9 000 € en moins sur les grands événements,

- 50 000 € sur les investissements de la vie associative. Vous savez que notre Département intervient, en termes d'investissements, auprès des associations, donc il est nécessaire d'abonder cette ligne en fonction des sollicitations que nous font les associations sur des autorisations de programme que nous avons votées, en son temps.

Sur le développement et l'aménagement territorial :

- Des ajustements de crédits qui s'adaptent aux taux d'exécution et aux sollicitations que nous font les collectivités locales, en termes d'exécution, dans leurs projets d'investissement. Il est nécessaire d'abonder de 200 000 € les enveloppes cantonales. En revanche, nous sommes en sous-consommation plutôt sur la voirie communale, donc on peut redéployer la même somme.

- 20 000 € en investissement sur l'habitat et le logement.

- 90 000 € sur le patrimoine naturel et la biodiversité.

- 500 000 € sur les projets de l'eau. Vous savez que, chaque année, nous votons un peu plus de 2 M€ d'accompagnement des collectivités sur leurs projets d'investissement en matière d'eau et d'assainissement. Nous étions plutôt en sous-consommation, ces dernières années, mais les collectivités sont en train de passer à la mise en œuvre et à l'exécution de leurs projets, il est donc nécessaire d'abonder de 500 000 € cette ligne.

Nous pouvons financer l'ensemble de ces opérations en redéployant 1 260 000 € au titre de l'attractivité du territoire, notamment 1 050 000 € liés aux contrats de stations puisqu'un certain nombre d'opérations ont fait l'objet d'affectations de crédits, d'Autorisations de Programme, mais il y a toujours un laps de temps entre le vote de la subvention et la mise en œuvre effective par les collectivités locales, donc on peut redéployer ces crédits. Et 500 000 € de crédits supplémentaires pour financer la contribution du Département à la Maison des Agriculteurs, projet porté par la Chambre d'Agriculture.

Sur la filière Air, il n'y a rien de particulier, si ce n'est des ajustements de crédits pour tenir compte de ce qui relève de l'amélioration des aérodromes, sur les travaux de requalification sur Saint-Crépin et Gap-Tallard. En revanche, en fonctionnement, une augmentation significative des dépenses et recettes de fonctionnement. Les choses s'équilibrent, il n'y a pas de difficulté. C'est l'ensemble des carburants qui sont mis en vente sur nos aérodromes et forcément, qui ont connu une augmentation liée à l'inflation, mais c'est neutre pour le Département puisque nous avons la recette correspondante.

Globalement, cette DM2 se finance grâce à des recettes supplémentaires liées à la vente de carburants, une diminution des dépenses d'investissements non réalisés, à hauteur de 572 000 €. Le solde est financé par une diminution, en fonctionnement, des dépenses imprévues que l'on minore de 891 901 €. Notamment, ces dépenses imprévues restent encore à un niveau important puisqu'elles s'élèvent à plus de 12 M€, après cette DM.

Les opérations pour compte de tiers : c'est neutre. Le Département est maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras pour l'opération de la MDS de Guillestre. C'est pour ajuster les crédits en fonction de cette opération, et les recettes sont apportées par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Le Budget annexe du Laboratoire : des opérations d'ordre simplement pour intégrer des écritures de régularisation des amortissements qui visent à ajuster l'actif du Payeur Départemental, à hauteur de 23 241 €.

Voilà, chers collègues, pour cette Décision Modificative.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci Patrick, pour cette précision et cette concision dans cette présentation. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je passe la parole à Ginette MOSTACHI pour nous parler d'un avenant avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

COHÉSION SOCIALE

AUTONOMIE

CD-22-09-1480 PRESTATIONS INDIVIDUELLES – AVENANT À LA CONVENTION SECTION IV CNSA 2022-2023

Madame MOSTACHI - Merci, Président. La CNSA et le Département des Hautes-Alpes sont animés d'une volonté commune de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile. Une première convention section IV a été signée en 2017. Le renouvellement de cette convention, au titre du budget de la section IV, pour la période 2020-2022 a été signé le 8 décembre 2020. La crise Covid n'a pas permis de mener à terme toutes les actions prévues et la CNSA a donc proposé deux modalités d'avenant :

- Un avenant de prolongation sur 2023 et de reprogrammation financière.
- Un avenant de reprogrammation financière sur 2022, sans prolongation.

Le Département a opté pour la première proposition de la CNSA, qui consiste à prolonger la convention sur 2023, avec une reprogrammation financière du budget de 2020 et 2021 qui n'a pas été consommé.

Le budget total de la convention 2020-2023 est de 778 230 €, réparti comme suit : la CNSA pour 467 413 €, le Conseil Départemental pour 284 789 €, les SAAD pour 26 028 €.

En ce qui concerne 2022, le budget prévisionnel est de 244 503 €, réparti comme suit : la CNSA pour 145 480 €, le Conseil Départemental pour 92 882 €, les SAAD pour 6 141 €.

Pour 2023, le budget prévisionnel est de 271 503 €, réparti comme suit : la CNSA pour 160 717 €, le Conseil Départemental pour 100 165 €, les SAAD pour 10 651 €. Cette reprogrammation financière a obtenu la validation de la CNSA en juin 2022.

En ce qui concerne les SAAD, le Département finance l'étude de faisabilité d'un GEIQ dans les établissements et les SAAD, pour les aider dans leur recrutement. Le GEIQ est un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des personnels. Au vu du manque d'établissements et des SAAD pour recruter et la difficulté que l'on a à trouver des employés, ce groupement servira à dispatcher et à former les employés pour que les établissements aient plus de facilités à recruter.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENFANCE

CE-22-09-1518 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP FRANCE ENFANCE PROTEGÉE.

Madame ALLOSIA - La loi du 7 février 2022, relative à la protection des enfants, a créé un nouveau Groupement d'Intérêt Public (GIP) afin de piloter, au niveau national, la politique de protection de l'enfance, l'adoption et l'accès aux origines personnelles. Ce nouveau GIP fusionne les différentes structures œuvrant dans le champ de l'enfance protégée : le GIP Enfance en danger, le 119 et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, l'Agence Française de l'Adoption, le Secrétariat du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), le Secrétariat du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), et du Conseil National de l'Adoption (CNA).

Une convention constitutive de ce nouveau GIP a été envoyée aux Conseils Départementaux pour signature. Le présent rapport propose d'autoriser le Président

du Conseil Départemental à approuver les termes de la convention constitutive de ce nouveau GIP et de l'autoriser à la signer.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Béatrice. S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INSERTION

CD-22-09-1402 PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DISPOSITIF FSL – CONVENTION AVEC L'UDAF RELATIVE AU DISPOSITIF « FAMILLES GOUVERNANTES » - 2022

Madame ALLOSIA - Cette convention est la déclinaison de la mise en œuvre opérationnelle de l'accord-cadre multi-partenarial *10 000 logements accompagnés 2020-2023*. Elle a pour objectif le développement de nouvelles réponses permettant d'insérer durablement des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales dans le parc de logements ordinaires.

L'UDAF est le porteur de l'action *Familles gouvernantes*. Ce dispositif propose une colocation et un soutien à cinq personnes ne pouvant pas vivre seules de façon autonome. Ces personnes sont accompagnées par une maîtresse de maison chargée de veiller à leur entretien et à leur bien-être au quotidien.

Le Département s'est engagé, lors du Conseil Départemental du 23 juin 2020, par la délibération n° CD-20-06-65, à apporter un financement à hauteur de 7 903 € annuels, pour une durée de 3 ans, afin de soutenir l'accompagnement social. Il s'agit ici de participer au financement de l'année 2021. C'est un dispositif qui fonctionne bien.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CE-22-09-1410 PRESTATIONS INDIVIDUELLES – DIPOSITIF FSL – ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Madame COLONNA - Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est destiné à aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement

ou à s'y maintenir. Les aides attribuées sous forme de secours ou de prêts sont soumises à des conditions de ressources et à l'application du règlement intérieur. Le premier règlement intérieur du FSL a été adopté par la délibération n° 7 du 6 juin 2006. Depuis, chaque année, un comité technique se déroule en amont du comité directeur annuel, afin de proposer et d'étudier d'éventuels projets d'évolution. Ainsi, le règlement intérieur est régulièrement mis à jour.

Au regard des constats relevés au cours des deux années précédentes, marquées entre autres par le contexte sanitaire exceptionnel, le comité technique du 28 avril 2022 a proposé certaines évolutions au règlement intérieur. Ces dernières ont été validées, lors du comité directeur annuel du 19 avril 2022.

Vous trouverez les modifications apportées au règlement dans les annexes.

Monsieur LE PRESIDENT - Très bien. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1473 PROGRAMME STRATÉGIE PAUVRETÉ ET PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022 D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) – SEPT. 2002

Madame COLONNA - Le 12 juillet 2019, le Département des Hautes-Alpes s'est engagé dans de nouvelles relations contractuelles avec l'État, inscrites dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Il s'agit de porter des objectifs en commun en faveur de la lutte contre la pauvreté, dont les modalités de mise en œuvre font l'objet d'une contractualisation annuelle, avec des moyens financiers et une évaluation de l'atteinte des résultats.

L'enveloppe globale 2022 s'élève à 726 907 €, dont 278 321 € de crédits État et 448 676 € de crédits du Département.

Dans le cadre de ce budget, le Département s'engage à mettre en œuvre 13 fiches-actions, en association étroite avec l'État et ses partenaires.

Les actions portent prioritairement sur les projets en lien avec les compétences propres du Département, et s'appuient sur un diagnostic territorial partagé.

Il est donc proposé de signer la convention 2022 de mobilisation du Fonds de lutte contre la pauvreté et de s'engager dans une démarche de progrès dont la mise

en œuvre ou la poursuite des 13 fiches-actions contractualisées et annexées à la convention, d'engager 67 394 € au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), et 266 864 € au titre du Programme Stratégie Pauvreté.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Madame COLONNA. S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1488 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022-2024 POUR L'INSERTION DES JEUNES HAUT-ALPINS DE MOINS DE 26 ANS.

Madame PINET - La lutte contre la pauvreté et l'insertion professionnelle des jeunes constituent une priorité partagée de la Mission Locale Jeunes 05 et du Département des Hautes-Alpes. Depuis de nombreuses années, le Département s'appuie sur cette Mission Locale Jeunes 05 qui dispose de compétences dans l'accompagnement des jeunes, mais aussi de ressources déployées au niveau départemental.

Quelques chiffres : en 2021, ce partenaire spécialisé a accueilli 3 043 jeunes en insertion et accompagné 2 712 jeunes dans leurs projets ; ce qui représente près de 50 % de la population des jeunes actifs. 52 % des jeunes accompagnés ont pu accéder à une action d'insertion professionnelle, au cours de leur accompagnement : accès à l'emploi, formation, apprentissage.

Le soutien du Département auprès de la Mission Locale Jeunes 05 est formalisé à travers une convention d'objectifs et de moyens portant sur l'insertion des jeunes haut-alpins de moins de 26 ans. A ce jour, il est proposé de renouveler la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024 et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 105 000 €, au titre de l'année 2022, conformément aux Orientations Budgétaires.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci, Madame PINET. Des observations sur ce rapport ?

Madame MOSTACHI - Je ne prendrai pas part au vote puisque je représente la Mission Locale Jeunes 05, en étant sa Présidente.

(Adopté à l'unanimité des votants – Madame MOSTACHI ne prend part ni au débat ni au vote)

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-22-09-1419 AMÉNAGEMENT RD 942 VALLÉE DE L'AVANCE ET RD 900 B ACCÈS UBAYE – PROGRAMME ET PRIORISATION D'AMÉNAGEMENT – SEPT. 2022

Monsieur CANNAT - Je vais vous parler de l'aménagement de la RD 942 par la vallée de l'Avance, qui va en continuité avec la RD 900B, l'accès à l'Ubaye, un territoire cher à nos collègues Valérie et Joël ; nous allons y revenir après.

En lien avec l'étude d'opportunité d'itinéraires pour le désenclavement routier des Hautes-Alpes, a été traité l'itinéraire de la RD 942, vallée de l'Avance, depuis Lettret jusqu'au carrefour de la RD 942-RN 94, via une seconde étude d'opportunité.

Afin d'améliorer la fluidité, la sécurité et la qualité de service de cet itinéraire, un programme d'aménagement, d'un montant total de 58 M€ TTC, a été retenu, ainsi qu'un phasage de réalisation à 3, 5 et 10 ans. Des éléments de ce programme : l'étude plus précise des carrefours des Pêcheurs et du marché paysan a permis de choisir la solution d'aménagement de type giratoire. Et on ne parle pas, bien entendu, Monsieur le Président, du giratoire de la 85 et de la 942, dit du carrefour à feux, que l'on attend depuis 12 ans.

Monsieur LE PRESIDENT - Tout cela me laisse pantois.

Monsieur AILLAUD - Avec Séverine RAMBAUD, nous voulions vous faire état de notre grande satisfaction de voir ce dossier aboutir sur une programmation à 3 ans, 5 ans ou 10 ans. C'est un dossier prioritaire de ce Département. Certes, il traverse notre canton, mais n'oublions pas que cette RD 942 est un axe majeur entre la sortie de l'autoroute et tout le nord de ce département. Voir ce projet inscrit dans le marbre, avec des opérations qui sont déjà programmées et bien envisagées, est une immense

satisfaction pour nous. N'oublions pas non plus que cet axe est aussi en lien avec la desserte de la vallée de l'Ubaye, et indirectement de l'Italie. Je pense que les collègues qui se trouvent derrière moi, Joël et Valérie, Conseillers départementaux du bas-canton de Chorges, ne peuvent qu'apprécier ces aménagements programmés ; en tout cas, nous sommes très heureux de les voir lancés. Merci beaucoup.

Monsieur LE PRESIDENT - Il y a une double idée dans le lancement de cette opération : la volonté affichée depuis longtemps de la faire, il fallait mener des études préliminaires - ce qui a été fait - et aujourd'hui, il y a à la fois les contraintes de réalisation des études fines, des dossiers de DUP éventuellement à monter, et puis des contraintes budgétaires.

On peut dire aujourd'hui que l'on va rapidement démarrer en 2023, en travaillant sur ces projets de carrefours et, au plus tard en 2024, on sera en phase de réalisation. On ne fait pas qu'en parler, on avance.

Monsieur CANNAT - Tout à fait. Je rajouterai, Président, pour rejoindre les propos de Jean-Baptiste et de Séverine, que l'on va faire, en 2023, le carrefour de la RD 111, qui va à Notre-Dame-du-Laus, qui n'est pas inscrit dans ce programme-là, mais qui est attendu depuis très longtemps.

Monsieur AILLAUD Nous passons véritablement en phase concrète et opérationnelle ; c'est très bien. Merci beaucoup.

Monsieur BONNAFFOUX - En tant que Président de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, qui regroupe les deux itinéraires, je tiens à remercier le Département de cette prise en compte. Il est vrai qu'il y a longtemps que l'on parlait du carrefour - j'étais encore Conseiller Général du canton – par rapport à Notre-Dame-du-Laus. En tant que Communauté de Communes, pour nous, c'est le tourisme puisque nous avons cette compétence aussi, et donc l'accès à Notre-Dame-du-Laus nous semble très important.

Je vais anticiper un peu par rapport à la déviation de Remollon. Merci, Monsieur le Vice-Président, d'inscrire déjà les études par rapport à cette déviation qui devient de plus en plus urgente, surtout avec le trafic des poids lourds dans Remollon qui est en train de se vider de sa population par rapport à ce trafic. Je pense que, là aussi, c'est important. Je rappellerai aussi, puisque l'on parle de déviation, celle de La

Roche de Rame, pour mes collègues. Et aussi Laragne-Montéglin : il ne faudrait pas que l'on oublie cette déviation, si la population le souhaite, bien sûr.

Monsieur CANNAT - On n'ira pas chez le médecin si nous ne sommes pas malades.

Monsieur LE PRESIDENT - Je mets ce rapport aux voix.
(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1483 AMÉNAGEMENT RD 942 VALLÉE DE L'AVANCE ET RD 900 B ACCÈS UBAYE – DÉVIATION DE REMOLLON – SEPT. 2022

Monsieur CANNAT - Ce rapport est un prolongement de l'étude d'opportunité d'itinéraires pour le désenclavement routier des Hautes-Alpes et de l'étude d'opportunité dont je viens de vous parler pour la RD 942, la Vallée de l'Avance, qui était dans le canton de Séverine et de Jean-Baptiste. On vient dans le canton de Joël et de Valérie, avec une participation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance de 50 % sur son projet de déviation de la RD 900B de Remollon. Plus particulièrement, cet itinéraire traverse la commune de Remollon qui subit de nombreuses nuisances. En ce sens, une étude d'avant-projet de la déviation de Remollon, la RD 900B, a été réalisée en 2006 par le bureau d'études INGEROP : une variante d'aménagement de 2,6 km de voie nouvelle, en deux fois une voie, dont le montant des travaux était estimé à 14 M€, à l'époque, cela avait été validé, et je crois que cela n'a pas bougé.

Il convient de mettre à jour cette étude d'avant-projet, au regard des évolutions des procédures réglementaires, notamment le périmètre concerné s'étend de l'extrémité ouest de la commune de Remollon jusqu'à une partie de la commune de Théus, à l'est, au-delà du torrent Théus, afin de déplacer le trafic de transit à l'extérieur du village. Je rappellerais, Joël et Valérie, que l'on sera obligé de passer dans les pommiers, près des sites classés inscrits. À l'époque, en 2006, il ne fallait pas en parler ; maintenant, si la demande revient, on sera là pour l'examiner. Nous prévoyons en Commission Permanente 50 000 € pour relancer cette étude.

Monsieur BONNAFFOUX - Avec Valérie, nous avons envoyé une vidéo à tous les Conseillers. Je pense que chacun aura pu l'apprécier.

Monsieur LE PRESIDENT - On peut acter que la situation devient impossible dans la traversée de Remollon ; c'est un vrai problème. En revanche, si j'ai bien compris le nouveau plan de financement que propose Marcel CANNAT, prévoit que l'estimation de la déviation passe de 14 à 20 millions, donc cela va faire une charge de 10 millions pour la Communauté de Communes ?

Monsieur BONNAFFOUX - En revanche, si vous permettez, Monsieur le Président, tout à l'heure, on parlait de la vélo route, je souhaiterais que le Département soit aux côtés des Communautés de Communes parce que ce seront de gros investissements.

Monsieur LE PRESIDENT - Message entendu et reçu.

Je mets aux voix ce rapport.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1514 POLITIQUE MOBILITÉS – TRANSFERT DES ROUTES NATIONALES DANS LE CADRE DE LA LOI 3DS – SEPT. 2022

Monsieur CANNAT - Cela a fait un long débat, lors de la dernière commission, un débat qui a été constructif. Je rappelle mes propos introductifs, lors de cette commission, il ne s'agit pas, aujourd'hui, de proposer au vote le transfert des routes nationales, seulement que nos services et nous, en tant qu'élus, nous puissions discuter avec l'État pour examiner la loi du 21 février 2022, dite loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) qui met en place différentes mesures, dont le transfert aux collectivités qui le souhaitent du réseau routier national.

Les Routes Nationales conservées dans le département des Hautes-Alpes sont : la RN 85, de la sortie de l'A51 à Corps par le col Bayard, soit 53 kilomètres, la RN 94, de Gap à la frontière italienne par Briançon et le col du Montgenèvre, soit 100 kilomètres. Donc, au total 153 kilomètres, avec 136 ponts, dont le pont de Savines-le-Lac, long d'un kilomètre, 121 murs, 158 ouvrages de protection de falaises, et une tranchée couverte (celle de Montgenèvre). À titre de comparaison, le Département gère aujourd'hui 2 000 kilomètres de routes, dont la moitié en réseau principal, avec 977 ponts, 1 927 murs, 517 ouvrages de protection de falaises, et 23 tunnels.

L'État se base aujourd'hui sur des ratios et des données fournis par ses services pour calculer un droit de compensation annuel pour l'investissement et le fonctionnement, qui s'élèverait à 5,6 M€, hors charges de personnel.

Il est important d'appréhender les multiples enjeux que ces transferts apporteraient à notre territoire et aux usagers pour notamment fiabiliser, moderniser les grands axes irrigant le territoire, décider et maîtriser les opérations d'aménagement en lien avec les territoires traversés, proposer - ce qui vous intéresse tout particulièrement, Monsieur le Président - un service de qualité, optimisé et une vitesse maximale autorisée à 90 km/h cohérente sur le territoire, améliorer la gestion des crises (accidents, manifestations), la coordination des travaux et la gestion du trafic, aller vers une pleine propriété des bâtiments dédiés aux routes.

Je rajouterai, Monsieur le Président, qu'il y aura d'autres réunions avec l'ensemble des Conseillers départementaux, et on tiendra régulièrement informée l'Assemblée Départementale des évolutions des discussions entre l'État et nos services. Bien entendu, on ne veut pas prendre un cadeau empoisonné comme la RD 1091. Si ce transfert s'avère positif, nous irons ; s'il ne s'avère pas positif, nous n'irons pas.

Monsieur LE PRESIDENT - Des commentaires sur ce rapport ?

Monsieur ROUX - Accorder le fait d'engager une discussion, une négociation, c'est déjà un accord de principe sur la méthode. Cela fait partie d'un mouvement qui dure depuis quelques décennies où l'État se cache derrière le mot de décentralisation, mais qui, en réalité, se désengage. C'est un désengagement qui se maquille en décentralisation. Évidemment, dans la Constitution, il y a les moyens qui vont avec. On sait tous qu'à terme, les moyens baissent. Effectivement, l'État nous invite à négocier maintenant plutôt que plus tard, en disant qu'il vaut mieux négocier maintenant. C'est un consentement par la contrainte. Ce n'est pas ma conception du rôle de l'État. Valérie a cité Louis XIV, sans retomber en monarchie, j'ai une conception gaullienne de l'État, du Général DE GAULLE qui, à un moment donné, sur les grandes infrastructures, assume ses rôles et non pas se décharge sur les petites collectivités. Pour ma part, je voterai contre.

Monsieur LE PRESIDENT - D'autres observations sur ce rapport ?

Monsieur MURGIA - Juste un mot pour répondre à ce qui vient d'être dit, sans rentrer dans une quelconque polémique. Les décentralisations, par le passé, se sont souvent faites sur le dos des collectivités. Je pense que les Régions s'en souviennent sur le transfert des TER, et nous aussi sur le transfert des routes, encore plus sur le RSA.

Est-ce que la loi 3DS a été bien faite ou pas ? L'issue de cette négociation le dira. Je voudrais juste rappeler qu'il y a très exactement 7 ans, se posait la question à l'Assemblée nationale de supprimer les Départements. On était à l'époque où Manuel VALLS était Premier ministre. Il ne faut pas non plus que les Départements, c'est-à-dire nous, se plaignent qu'aujourd'hui, l'État consente à nous redonner de la consistance.

Je crois que le Président aborde le sujet de manière extrêmement sereine, en posant les questions que tous les Haut-Alpins se posent : qu'est-ce qui se passe s'il faut refaire le pont de Savines ? Qu'est-ce qui se passe sur tel ou tel ouvrage ? Ils sont extrêmement nombreux. Et surtout – c'est le débat qu'un certain nombre avons eu ensemble, et je crois que tout le monde le partage -, comment fait-on pour se projeter sur les 15 prochaines années ? Les débats qui ont lieu régulièrement, et encore il y a quelques minutes dans cet hémicycle, montrent bien que nous ne sommes pas satisfaits du réseau. On pense que l'on fait plutôt du bon travail, la viabilité hivernale est extrêmement bien accomplie, mais je suis le premier à dire que, sur la 94, on aimerait bien avoir plus de doubles voies pour se doubler et fluidifier la circulation pour monter à Vars, à Risoul, à Serre-Chevalier, à Montgenève. Vous parlez de la vallée de l'Avance : ce n'est pas très agréable, pour le client qui vient à Serre-Chevalier en vacances et qui y passe une heure. C'est très beau, il préférerait peut-être s'y arrêter plutôt que d'être contraint d'y être dans les bouchons.

La question est : est-ce que nous sommes capables de travailler avec l'État pour construire un système où l'on est capable d'assumer le coût du transfert, mais le coût d'investissement nécessaire ? D'ailleurs, je crois qu'il serait amusant, Président, que l'on ressorte les débats de 2003 dans ce même hémicycle, dans lesquels je crois me souvenir d'avoir lu, un jour, que certains Conseillers Généraux, que je ne citerai pas, disaient « c'est formidable, on va même pouvoir faire le tunnel sous le Lautaret que l'État n'a pas su faire pendant 50 ans ». Je crois que cela a été écrit dans les comptes rendus de débats. Certains y siégeaient ; vous le confirmerez ou pas.

Il ne faut pas que l'on explique aux Haut-Alpins, comme cela a été fait en 2003, que parce que nous le reprenons, on va pouvoir faire des choses extraordinaires, alors que l'on a déjà de la peine à entretenir l'existant.

Cela étant dit, on a aussi le droit d'avoir un comparatif sur ce qui existe ailleurs dans les Alpes, en se disant que notre réseau peut encore être modernisé, que l'on a besoin de le moderniser, et qu'il est nécessaire aujourd'hui de trouver les moyens.

La bonne méthode, me semble-t-il, est de faire l'audit de l'existant, l'audit des souhaits que pourrait porter le Conseil Départemental avec une vision à 10 ans ou à 15 ans, et de poser cette addition sur la table, en se retournant vers l'État ou la Région qui est notre partenaire naturel, en demandant si l'on est capable de faire tout cela ensemble. Et, à ce moment-là, prendre une décision. Mais, il y aura un vote.

Je crois qu'il ne faut pas s'alarmer, aujourd'hui. Le pire aurait été de dire d'emblée à l'État : on ne veut pas parler avec vous. On parle avec l'État ; on posera le constat. Président, vous le défendrez, et vous serez à même d'éclairer l'Assemblée en disant si cela marche ou pas, s'il y a une notion de risque ou pas. À ce stade, je signe pour un projet qui nous amènera à expliquer aux Haut-Alpins comment, demain, on va mieux desservir, comment on va réussir sur la 85, sur la 94, sans faire des promesses que l'on ne saura pas tenir, mais en leur disant que notre réseau peut encore être amélioré, qu'il va l'être, et que l'on sera en mesure de le faire.

Je terminerai juste en disant une chose : si quelqu'un trouve cela normal que, sur la même route, sur 50 kilomètres, il y ait deux exploitants différents, pas les mêmes agents et des moyens dont on sait qu'ils ont du mal à être souvent en cohérence, parce qu'il faut appeler la DIRMED, après il faut appeler le Conseil Départemental, qu'il vienne me l'expliquer parce que, honnêtement, si c'étaient les mêmes équipes qui déneigeaient le Montgenèvre et le Lautaret, je ne suis pas persuadé que cela marcherait moins bien. Il n'est pas totalement impossible, mon cher Marcel, vu que l'on s'appelle régulièrement la nuit, pendant l'hiver, que cela marche un peu mieux.

Monsieur CANNAT - Je continuerai dans les propos d'Arnaud MURGIA qui vont dans le bon sens. Rémi, Alain RAMOND, cela doit faire plus de 20 ans qu'il est dans nos services au Département, et c'est lui qui a fait la DUP de la déviation de La Roche de Rame, il y a plus de 20 ans. Il faut savoir si l'on veut continuer comme cela.

On attend le carrefour de Tallard depuis 12 ans. Et je rajouterai quelque chose d'important : il n'est pas question d'opposer le nord et le sud du département. Arnaud MURGIA vient de le dire, il y a des travaux sur la RN 94, certes. Monsieur le Président, nous étions, hier après-midi, avec nos services, en réunion pour la RD 1075 où il y a un bel avenir, avec plusieurs M€ qui vont être investis, qui vont passer tout à l'heure en Commission Permanente sur certains ouvrages. Nous allons continuer en dehors du CPER puisque l'État nous abandonne là-dessus, et la Région sûrement aussi. Il faut dire aussi que le budget des routes ne sera pas seulement consacré, s'il y a un éventuel transfert, au réseau national, mais il ira aussi, sur le sud du département, à d'autres routes d'intérêt général.

Monsieur AILLAUD - Pour rebondir sur les propos tenus par nos collègues, Rémi ROUX, Arnaud MURGIA et Marcel CANNAT, avec Séverine RAMBAUD, nous avons cette échéance en tête, nous devons toutes et tous l'avoir : celle du 30 septembre. À compter du 30 septembre, il sera trop tard pour que les Départements de France se prononcent sur le transfert des routes nationales. Il ne faut certainement pas s'interdire, aujourd'hui 27 septembre, de discuter avec l'État qui est notre partenaire privilégié. Je ne sais pas si, dans quelques mois, je voterai favorablement ce transfert des routes nationales au Département ; nous ne le savons pas avec Séverine. En tout état de cause, il ne faut certainement pas s'interdire d'en discuter avec les services de l'État.

Monsieur LE PRESIDENT - Merci de la rappeler, j'allais le dire en conclusion. Nous avons une échéance précisée par l'État, il faut que l'on se positionne avant le 30 septembre. C'est ce que je vous propose de faire, aujourd'hui. Il ne s'agit pas de dire oui ou non aujourd'hui, je pense qu'il ne faut pas dire non aujourd'hui parce que cela veut dire que l'on ne veut pas discuter. On discute, et peut-être que l'on ne sera pas d'accord parce qu'il y a des grands sujets qui nous concernent. Nous considérons qu'il y a une logique, un intérêt à avoir la gestion de l'ensemble des réseaux routiers parce que les gens qui sont sur la route, qu'est-ce qu'ils en ont à faire que ce soit une route nationale ou une route départementale ? Ils voient simplement que, de temps en temps, ils se trompent : quand on va à Briançon, là il faut rouler à 80 km/h au lieu de 90 km/h dans la Vallée de l'Avance. C'est un inconvénient. Mais, en termes de gestion, nous n'avons qu'à y gagner. Je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps

que cela, il n'y avait qu'un seul opérateur pour gérer les routes dans le département, c'était la DDE. Est-ce que cela ne marchait pas ? Bien sûr que cela marchait. Les événements que l'on a connus ont conduit à la séparation de ces choses-là entre deux entités différentes.

Aujourd'hui, il faut voir la réalité en face. La gestion unique du réseau routier, je rappelle que cela concerne 150 km de routes nationales, certes importantes, mais qui seront agglomérées à nos 2 000 kilomètres de routes départementales. Nous savons faire.

Après, il y a le deuxième volet : à quel prix ? La décision de l'État, qui est un peu une solution de facilité, est de dire : on établit un prix au kilomètre, et il s'applique aussi bien dans la Somme que dans les Hautes-Alpes. L'ensemble des Départements de France est contre ce dispositif. On ne peut pas considérer que le coût d'entretien d'une route dans la plaine de la Beauce est le même que la montée des rampes du Montgenèvre. Il faut bien appréhender, différencier les choix financiers par rapport aux kilomètres de montagne.

Cela concerne la vie quotidienne de la route, on sait le faire, on va l'améliorer. Et la deuxième question est : que faisons-nous à moyen terme ? On se retrouve avec ces 150 kilomètres de plus, sur lesquels des engagements ont été pris par l'État, jamais tenus. Il y en a un bel exemple dans le nord du département. Et puis, il y a d'autres choses à faire. Il ne s'agit pas de dire que le Département, pendant les 10 ans qui viennent, va consacrer toute sa capacité à investir sur les routes simplement sur une route qui serait la RN 94 ou ex-RN 94, parce que le territoire a besoin aussi de travaux sur d'autres endroits sur le réseau départemental.

Il faut que l'on mette tout cela dans la discussion, que l'on ait une vraie vision de la situation actuelle, des projets qu'il faudrait développer. On n'en est plus à parler de faire un tunnel sous le Montgenèvre ou sous le Lautaret, ce sont des trucs que l'on ne pourra jamais se payer ; ce n'est pas la peine d'en parler. Il faut rester les pieds sur la route, et se demander comment on peut faire pour améliorer la circulation de nos concitoyens et des gens qui viennent dans le territoire, pour les 20 ans à venir. Mais, des choses qui restent compatibles avec nos moyens financiers.

Et troisième élément : jusqu'à maintenant, dans les travaux routiers que l'on a pu développer sur le territoire, il y avait une forte participation de l'État et de la Région, au travers des CPER. Nous sommes dans l'attente d'en rediscuter avec l'État et la Région. On ne m'en parle pas souvent, donc je suis un peu plus inquiet tous les

jours par rapport à cela parce que cela change la donne. Quand on fait des travaux sur la RD 1075, aujourd'hui, ils sont financés à 80 % par l'État et la Région. Si, demain, ils ne sont plus financés, on fera avec nos moyens à nous uniquement. Cela signifie que l'on fera des choix probablement différents de ceux que l'on pourrait faire dans le contexte financier actuel.

Tout cela mérite que l'on dise « oui, on veut discuter », et après, on mettra tout cela sur la table et nous verrons la décision que nous prendrons, dans quelques mois. Le transfert des routes nationales, ce n'est pas au 1^{er} janvier 2023, ce sera peut-être au 1^{er} janvier 2024, et peut-être un peu plus tard.

Madame TRUPHEME - Vous avez finalement dit ce que je voulais dire. Nous avons un exemple dans le sud. Nous, ce ne sont pas des vacanciers qui vont au ski, mais des vacanciers qui vont à la mer : 25 000 véhicules/jour, l'été. C'est un flux très important. On aimerait aussi avoir des doubles voies pour pouvoir doubler, pour éviter les bouchons parce que, parfois, ils sont de 80 kilomètres. Ce sont des véhicules de matières dangereuses ; cela concerne tous les villages traversés. Il y avait eu des engagements de l'État par rapport au CPER puisque c'est déjà une route qui est départementale. Les enveloppes promises n'ont pas été tout le temps à la hauteur, et les travaux n'ont pas non plus avancé comme ils auraient dû puisque Monsieur RAMOND en a fait aussi pour Laragne-Montéglin, et cela fait 20 ans que c'est dans les cartons au Département.

D'accord pour entrer en négociations, mais il faut être super vigilants sur le montant qu'ils donneront pour aussi maintenir toutes ces routes. Nous avons un exemple : la RD 1075 où ils ne sont pas allés jusqu'au bout de leurs promesses. C'est quand même dommageable aussi bien par les touristes que par les habitants.

Monsieur LE PRESIDENT - Tu es très gentille quand tu dis qu'ils ne sont pas allés au bout de leurs promesses.

Monsieur ROUX - Que l'on se comprenne bien : on négocie avec l'État, c'est David contre Goliath. Effectivement, l'État nous invite à une discussion préalable pour nous dire : c'est dans votre intérêt maintenant pour avoir des moyens pendant le transfert. C'est une invitation à ne pas être *dégreffé* plus tard si l'on se prononce après.

Dans les conditions actuelles, je défends un projet qui concerne une Nationale sur le canton de L'Argentière-la-Bessée. C'est une promesse de campagne. Je ne peux pas voter en disant que j'accorde le fait que, demain, toutes les infrastructures viendront du Département. Je ne suis pas naïf : quand vous dites que les contrats viennent du CPER pour le financement, au niveau départemental, vous dites que l'on va faire autrement, mais on va faire moins ou on ne va pas faire. Qu'il y ait, au niveau de la DIRMED ou des services départementaux, une meilleure coalition, nous sommes tous d'accord, je pense que l'on enfonce une porte ouverte. Effectivement, j'ai bien compris l'enjeu. Je vous souhaite, Monsieur le Président et aussi à Marcel, si l'Assemblée vous en donne la permission, d'avoir des négociations qui aboutissent, dans le meilleur des cas, à un intérêt pour le réseau routier haut-alpin.

Monsieur LE PRESIDENT - Si j'ai bien compris, tu imagines que l'État va plus certainement réaliser la déviation de La Roche de Rame que pourrait le faire un autre opérateur ? C'est cela que tu veux dire ?

Monsieur ROUX - Je pense que c'est ce genre d'infrastructures où l'État doit prendre ses responsabilités, sur des investissements qui sont conséquents et sur lesquels on aurait besoin de deux entités, de la Région et de l'État, sur ce genre de projets. C'est mon avis. Quand vous dites : « on fera autrement », c'est « on fera moins ou on ne fera pas », on ne fera que de la gestion, on ne fera plus des projets structurants. Je comprends la logique de négociation, et j'ai bien compris l'intérêt qu'il y a à négocier maintenant plutôt que plus tard.

Monsieur LE PRESIDENT - Sur ce dossier de La Roche-de-Rame, on a vu tout l'intérêt que l'État y mettait, depuis 40 ans.

Monsieur ROUX - Il y a des études en cours, à l'heure actuelle. Et j'attends aussi le retour du Conseil Départemental auquel, pour le moment, cela ne coûtera rien.

Monsieur LE PRESIDENT - Aujourd'hui, c'est une route nationale, est-ce que l'État veut faire cette déviation ou pas ? Cela fait 40 ans que vous posez la question.

Monsieur ROUX - L'étude est en cours, Monsieur le Président, avec plusieurs variantes. Cela suit un cheminement naturel.

Monsieur LE PRESIDENT - 40 ans d'attente, vous n'êtes pas à 10 ans ou à 20 ans près, si j'ai bien compris. Aujourd'hui, sur la déviation de La Roche de Rame, si l'État considère qu'il faut faire cette déviation, que ce soit lui qui la fasse ou que ce soit moi, il me donne 40 M€ et je la fais ; il n'y a pas un souci.

Monsieur ROUX - Il ne vous donnera pas 40 M€ pour faire la déviation de La Roche-de-Rame.

Monsieur LE PRESIDENT - Si je dois la faire, aujourd'hui, c'est ce que cela coûte.

Monsieur ROUX - Il vous donnera un autofinancement qui sera beaucoup plus à votre charge.

Monsieur LE PRESIDENT - Moi, quand je dis que je vais faire des travaux sur la RD 1075, c'est une route départementale, j'engage les finances du Département, et on fait ce que l'on peut avec nos moyens, et avec les subventions que l'on peut aller chercher. Aujourd'hui, la déviation de La Roche-de-Rame est un problème que l'État n'a pas résolu, depuis 40 ans. Il faut appeler un chat, un chat.

Monsieur ROUX - Je suis d'accord avec vous sur le fait que, du point de vue de l'État, une personne avait dit que c'est depuis la fin des années 60 que l'on en entend parler.

Monsieur LE PRESIDENT - On va peut-être encore en parler pendant 50 ans.

Madame PINET - Est-ce que, dans l'évaluation, il sera tenu compte des coûts des travaux actuels ou prévus sur la RD 1075 ? C'est quand même important parce qu'il ne faudrait pas que, dans les négociations, on oublie l'ensemble de ces travaux. Est-ce que ce sera abordé ? Est-ce que le budget va s'allonger ?

Monsieur LE PRESIDENT - Cela ne sera pas abordé directement puisqu'il s'agit du transfert des routes nationales. La RD 1075 n'est plus une route nationale. En revanche, c'est un élément financier qu'il faudra prendre en compte, en sachant qu'il y a la RD 1075 et aussi d'autres routes départementales sur lesquelles nous devons faire des investissements.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à la majorité – Vote contre de Monsieur ROUX)

Nous allons donc entamer les discussions avec les services de l'État, la DREAL, et les services du Préfet de Région, probablement.

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-22-09-1497 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – COL DU NOYER – CONVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – SEPT. 2022

Monsieur MURGIA - Je vais vous parler des Grands Cols, et en l'occurrence d'un col qui, je n'en doute pas, vous est cher : le Col du Noyer, 1664 mètres d'altitude. Je dis cela pour vous indiquer qu'à cette altitude, il surplombe le Col du Télégraphe, pas très loin de chez nous, que l'on a l'habitude d'emprunter par les routes du Tour de France, et il est surplombé lui-même par le Col de l'Échelle. On pourrait peut-être même finir en disant qu'il est quasiment 1 000 mètres en dessous du Col Agnel, lui-même le deuxième plus haut col de toute l'Europe.

Plus sérieusement, nous votons là une convention qui regroupe, comme sur tous les projets Grands Cols, le Département et les Communes concernées, donc le Dévoluy et le Noyer. On est sur un peu plus de 550 000 € de travaux, une étude à un peu moins de 50 000 €, avec un aménagement sur le sommet du col.

Je ne voudrais pas répéter ce que je vous ai dit tout à l'heure, mais vous avez compris l'enchaînement : le Lautaret est en travaux, l'Izoard est en travaux, mais c'est plus court que le Lautaret qui est un sujet bien complexe et un peu plus long – on aura au moins deux à trois ans de travaux -, et derrière, nous engagerons les études

sur la suite des Grands Cols. C'est un projet qui en phase de travaux et qui avance de manière très concrète.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1529 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ET DE LOISIRS D'ORCIÈRES MERLETTE (SEMILOM)

Monsieur LE PRESIDENT - Patrick RICOU se retire pour ne pas participer au débat et encore moins au vote.

Cette société d'économie mixte, la SEMILOM, dont le siège social est à Orcières-Merlette, a informé le Département de la nécessité d'augmenter son capital et de modifier ses statuts.

Je vous rappelle que nous sommes actionnaires de cette société, à hauteur de 54 881 €. Nous devons donc délibérer pour autoriser les modifications que les autres actionnaires souhaitent réaliser. Et, bien entendu, sans participation supplémentaire de la part du Département.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur RICOU ne prend part ni au débat ni au vote)

EAU

CD-22-09-1429 EAU – CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET STRUCTURES PARTENAIRES – MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU – SEPT. 2022

Monsieur PEYTHIEU - Un sujet mineur pour la vie de notre Collectivité : il s'agit là d'une convention de partenariat entre le Département des Hautes-Alpes et des structures partenaires pour la mise en œuvre du réseau de suivi de la thermie des cours d'eau. Le Département propose d'encadrer cette collaboration avec les structures partenaires, afin de définir les missions de chacun.

Le détail de ces missions est repris dans la convention-type de partenariat et ses annexes (documents joints à ce rapport). Je vous propose donc de soumettre ce rapport au vote.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-22-09-1487 BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUECH

Madame SAUDEMONT - Il s'agit d'une mutualisation d'expertise entre la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et notre Collectivité. Les espaces France Services de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes ont pour ambition de favoriser l'inclusion numérique et culturelle dans les équipements de proximité que sont les bibliothèques et les espaces France Services. C'est ainsi qu'ont été recrutés des conseillers numériques dont la mission est d'accompagner les publics dans les usages du numérique.

Afin de conjuguer leurs efforts, de croiser leurs compétences, et si possible de faire circuler les publics entre les différents types d'équipements, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et les espaces France Services de cette Communauté de Communes souhaitent se donner la possibilité de délocaliser les ateliers, animés par leurs conseillers numériques, dans les bibliothèques et les espaces France Services du Sisteronais-Buëch.

Nous vous proposons d'approuver une convention qui formalise ce partenariat.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

EDUCATION

CD-22-09-1451 COLLÈGES – DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES ANNÉE 2022 – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2023 – SEPT. 2022

Madame GRENIER - Il s'agit des dotations complémentaires pour l'année 2022, et des dotations de fonctionnement pour l'année 2023.

Pour les dotations 2023, le contexte économique actuel a obligé le Département à réfléchir à l'impact de l'augmentation du coût des fluides sur le fonctionnement des collèges. Le calcul du montant de la dotation allouée aux établissements doit être adapté afin de prendre en compte la forte variation des coûts de fonctionnement. La dotation 2023 est calculée de la manière suivante : 5 % d'augmentation sur le service des activités pédagogiques, 16 % d'augmentation sur la partie viabilisation, sur l'ensemble des fluides et non plus uniquement sur le chauffage, comme cela a été les années précédentes, 23 % d'augmentation sur les crédits alloués pour les petits travaux urgents.

Une aide exceptionnelle doit être accordée en 2022, afin de permettre aux collèges qui l'ont sollicité de faire face à l'augmentation du coût des énergies de cette année.

Pour l'année 2023, le budget global s'élève à 2 353 900 € pour les 11 collèges publics et les 3 cités mixtes, et à 200 000 € pour le collège privé Saint-Joseph à Gap.

Un collège a également sollicité une aide exceptionnelle pour pouvoir accueillir une nouvelle unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Il s'agit des Garcins, à Briançon.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1452 COLLÈGES – SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT 2023

Madame GRENIER - Le budget du service de restauration et d'hébergement est présenté avec ses propres charges et ses propres recettes. Cela implique que les dépenses pour la consommation des fluides inhérentes au fonctionnement de la restauration et de l'internat soient assumées par les recettes des familles.

Les charges inscrites sont : le coût des denrées, les consommations de fluides, les produits d'entretien, les contrats de maintenance, l'achat de petites fournitures indispensables à son fonctionnement, un crédit pour les imprévus, notamment les petits travaux ou le remplacement du petit matériel, et un reversement au Département de 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour la participation aux charges de personnel.

Dans le contexte économique actuel, et tout en maintenant le prix du repas, le Département a réfléchi à l'impact des augmentations telles que les achats de denrées, fluides et salaires, et propose de fixer le coût des denrées, dans le cadre des 3,60 €, hors coût du petit déjeuner, entre 2,20 et 2,50 €. Actuellement, c'est 2,20 €. Les établissements pourraient aller jusqu'à 2,50 €, sauf dans deux cas particuliers, les collèges Alexandre Corréard à Serres et François Mitterrand à Veynes, puisque d'un côté, on a des écoles primaires et de l'autre côté, des lycéens.

Cet effort vise à accompagner les collèges pour prendre en compte la période particulièrement difficile que les établissements traversent, sans avoir un impact sur les recettes des familles. Ceci permettrait également aux établissements d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour respecter les préconisations de la charte de qualité et la loi EGALIM.

La participation des familles et des commensaux, ne représentant qu'une partie du coût du repas, n'est pas augmentée. Je rappelle que le prix d'un repas revient entre 8 € et 8,50 € ; ce qui veut dire que la collectivité assume déjà une grande part du prix du repas.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CE-22-09-1492 ÉDUCATION – DISPOSITIF D'AIDE À LA MAÎTRISE DE STAGE
DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE ET EN DENTAIRE – SEPT.2022**

Madame GRENIER - Je vais un peu compléter ce que disait Françoise, tout à l'heure, puisque nous y avons beaucoup travaillé lors des deux réunions de juin et de juillet. Le Département agit, depuis 2013, pour la dynamisation de son territoire, et notamment l'installation des médecins dans le département. La lutte contre la désertification médicale est un enjeu important. Il ne s'agit plus seulement d'encourager l'installation de médecins généralistes, mais aussi d'attirer de jeunes dentistes.

Pour ces raisons, l'aide financière allouée aux étudiants, lors de leurs stages dans le département, a été revue. Elle intègre désormais l'accompagnement financier des étudiants en dentaire qui souhaitent réaliser en zone rurale leur stage de sixième année.

Une commission, composée de médecins et de techniciens de la Collectivité, sera mandatée pour étudier les demandes de bourse et évaluer la pertinence de ce nouveau dispositif.

Monsieur LE PRESIDENT - Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ?

Monsieur ROUX - Je vais voter pour, évidemment. Est-ce que les spécialités de dermatologie pourraient faire l'objet d'un financement équivalent ? Et quelle est l'efficacité sur ce genre de financements ?

Madame GRENIER - Pour l'instant, nous ne travaillons que sur les généralistes et les dentistes.

Madame PINET - Je voudrais rajouter qu'au niveau de l'ensemble des professions médicales, des informations que l'on a eues de l'Agence Régionale de Santé, il se trouve que l'on sera en difficulté jusqu'en 2025. Nous allons rencontrer la problématique par rapport à l'absence ou au manque de professionnels jusqu'en 2025 à peu près, et après, d'après les informations que l'on a eues de l'Agence Régionale de Santé, cela va fortement s'améliorer. Il faut donc trouver des solutions. C'est aussi le travail des communautés professionnelles de santé qui ont été créées sur l'ensemble du territoire de trouver des solutions adaptées pour passer ce cap difficile.

Je pense que les sélections seront peut-être un peu plus faciles au niveau des facultés. C'est l'annonce officielle qui a été faite pour toutes les professions.

Madame TRUPHEME - Je sais, par rapport au *numerus clausus*, sachant que j'ai une fille en dentaire, que c'est reporté de 3 ans. Ils ouvrent le nombre d'étudiants, mais ils les bloquent 3 ans après, au lieu d'être bloqués à un an, et ils les orientent sur autre chose, sur des cursus universitaires qui ont un petit lien avec les sciences, etc. Mais, ce ne seront ni des médecins ni des dentistes. Tant mieux si cela va mieux, mais je ne le crois pas.

Madame PINET - Peut-être qu'il y a des dispositions qui vont être prises. Je vous donne les informations de l'Agence Régionale de Santé pour toutes les spécialités. Pour la médecine générale, cela va être le cas, il y aura une amélioration à partir de 2025. Je tenais à le dire parce que c'est important, vu la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Madame TRUPHEME - Par rapport aux étudiants en dentaire, ce sont des cursus universitaires, et ils font les stages soit dans les hôpitaux où il y a un service dentaire, d'urgence ou non, soit dans le cadre universitaire.

Madame PINET - Dans le cadre de cette commission, nous avons essayé de cibler une possibilité d'accueil chez les libéraux. Pour qu'un dentiste accueille un stagiaire, il faut qu'il ait deux cabinets. Donc, c'est une évaluation qui a été faite par l'ensemble de la commission. Là, on parlait uniquement de l'accueil en libéral.

Madame GRENIER - Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, ce sont les responsables du dentaire sur le département. Il est vrai que nous avons surtout travaillé avec le dentaire de Nice.

Monsieur LE PRESIDENT - Je mets ce rapport aux voix, en espérant qu'il ait des conséquences favorables pour le territoire.

(Adopté à l'unanimité)

SPORTS

**CD-22-09-1516 SOUTIEN AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT –
CONVENTION DE PARTENARIAT – ORGANISATION GRANDS PRIX SPORTIFS
DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – SEPT. 2022**

Madame MICHEL - Cette délibération concerne l'organisation des Grands Prix sportifs du Département, comme tous les ans, organisé par le groupe Dauphiné Média, en collaboration avec le Département des Hautes-Alpes. Nous avons déjà passé une convention lors de la séance de février 2022, et il s'agit tout simplement de modifier cette convention parce que les signataires ont changé. C'est une convention qui sera signée uniquement entre le Département des Hautes-Alpes et le Dauphiné Libéré.

J'en profite pour vous dire que ces Grands Prix commenceront dès le mois prochain, dans la deuxième quinzaine d'octobre, et j'espère que vous serez toutes et tous très attentifs aux nombreux sportifs qui seront présentés lors de ces Grands Prix sportifs parce que ce sont quand même des personnalités de notre département, et qu'ils font bien évidemment, à travers leurs sports, rayonner le Département des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES

CD-22-09-1370 APPROBATION D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ALPES BOIS COLLAGE – SEPT. 2022

Monsieur LE PRESIDENT - Nous avons parlé, le 21 juin dernier, de l'intervention du Département, aux côtés de l'État, de la Région, de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, dans le projet d'implantation de l'entreprise Alpes Bois Collage, sur un terrain situé dans la zone d'activité du Boutariq entre La Roche-des-Arnauds et Veynes.

Pour rappel, Alpes Bois Collage fabriquera des produits certifiés « Bois des Alpes », et a pour ambition de fournir les constructeurs bois et les marchands de matériaux. Il convient de souligner qu'il n'existe pas d'unité de collage dans la Région Sud. Dès lors, l'implantation de l'entreprise Alpes Bois Collage, qui est importante pour la structuration de la filière bois au niveau départemental et régional, permettra d'éviter que les bois ne soient importés d'autres territoires.

Dans ce projet, le Département n'interviendra que pour la construction du bâtiment de production, en vertu d'une délégation concédée par la Communauté de Communes. L'aménagement de la plateforme de stockage et de manœuvres sera pris en compte par la CCBD, pour un montant de 3,3 M€ environ, et l'acquisition du matériel de production sera gérée par l'entreprise pour un montant de 3,3 M€ également, à la charge de l'entreprise.

Je vous rappelle que, le 21 juin dernier, nous avons adopté une partie du montage juridique nécessaire à l'intervention du Département pour la construction du bâtiment, et à valider le montage financier avec le recours à une subvention et un crédit-bail.

Il convient - c'est l'objet du rapport d'aujourd'hui - de poursuivre le montage juridique, en approuvant le crédit-bail signé entre le Département et l'entreprise Alpes Bois Collage. Ce crédit-bail, d'un montant de 3 M€, s'étalera sur 26 ans, au cours desquels l'entreprise ABC versera au Département des loyers progressifs pour tenir compte de sa montée en puissance. Après le remboursement du crédit-bail par l'entreprise, la participation du Département aura été effective à hauteur de 800 000 €.

Avez-vous des commentaires ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Madame TRUPHEME - Quel est le montant des remboursements ?

Monsieur LE PRESIDENT - Ils sont variables dans le temps. Et ils vont faire 3 M€ moins 800 000 € au bout de 26 ans.

Monsieur SCHOLLY - Ils sont dans le crédit-bail, page 30.

Madame TRUPHEME - Elle n'y était pas. Vous l'avez rajoutée.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

FINANCES

CD-22-09-1468 FINANCES – FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET À LA TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE 2022

Monsieur RICOU - Notre Collectivité doit se prononcer sur la répartition de ce Fonds, et cette répartition exclut les communes de plus de 5 000 habitants qui perçoivent directement les droits de mutation, ainsi que les communes-stations qui sont classées « station de tourisme ». En l'occurrence, les stations de sports d'hiver de notre département, les plus importantes, avec également la commune de Savines-le-Lac.

Cette répartition se fait selon trois critères réglementaires : la population INSEE, les dépenses brutes d'équipement et l'effort fiscal, complétés par trois critères complémentaires sur lesquels nous nous étions prononcés, pour intégrer la population DGF, la longueur de voirie et le potentiel financier inversé.

Le montant à répartir s'élève à 5 106 000 €. Il est réparti en fonction des critères tels que je viens de vous les décrire. La répartition figure de manière détaillée dans le rapport.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1469 FINANCES – FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2022

Monsieur RICOU - Ce Fonds alimenté par une dotation de l'État est figé depuis plusieurs années, maintenant. Le Département doit donc se prononcer sur la répartition de ce Fonds, qui s'effectue au profit des Communautés de Communes pour 46 752 €, et pour 70 128 € au bénéfice des communes. Vous avez également le détail de cette répartition dans le rapport.

Monsieur LE PRESIDENT - S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix ce rapport.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1470 FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2022

Monsieur RICOU - Il s'agit d'un rapport sur proposition de Monsieur le Payeur Départemental qui, après que l'ensemble des procédures de recours a été épuisé, nous propose un rapport pour deux admissions en non-valeur qui concerne le budget principal, pour un montant de 161 227 €, et le budget annexe du Laboratoire Départemental pour 1 491,34 €.

Monsieur LE PRESIDENT - Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1495 PRÊT SANS GARANTIE INTÉRÊT AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DES STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR – AVENANT 1

Monsieur LE PRESIDENT - Monsieur RICOU ne participe ni au débat ni au vote de ce rapport.

Je rappelle que, par convention du 3 décembre 2020, nous avons octroyé un prêt sans garantie ni intérêt d'un montant de 50 000 € au Syndicat Mixte des stations-villages du Champsaur. Les modalités de remboursement ont été arrêtées comme suit : un versement de 25 000 € au 31 décembre 2022 et un autre au 31 décembre 2023.

L'interdiction d'ouverture des stations de ski pour l'année 2020-2021 et les aléas climatiques que nous avons connus au cours de l'hiver 2021-2022 ont entraîné une diminution des recettes de ce Syndicat.

En outre, le Syndicat n'a pas, à ce jour, bénéficié des dispositifs mis en place par le Gouvernement pour compenser les pertes financières liées à la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Syndicat sollicite le Département afin d'obtenir un report des modalités de remboursement du prêt, en deux échéances annuelles de 25 000 € : la première au 31 décembre 2024 et la seconde au 31 décembre 2025.

Cet avenant aiderait fortement le Syndicat Mixte à redémarrer sur des bonnes bases. Je vous propose de l'adopter.

(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur RICOU ne prend part ni au débat ni au vote)

RESSOURCES HUMAINES

CD-22-09-1482 RESSOURCES HUMAINES – VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE

Madame GARCIN-EYMEOD - Le contrat d'apprentissage présente un réel intérêt pour l'apprenti, en termes d'acquisition de compétences et de préparation à l'entrée dans la vie active. Le Département favorise l'insertion professionnelle et l'acquisition des savoirs, selon une pédagogie qui se différencie du mode traditionnel d'acquisition des connaissances scolaires et universitaires. L'apprentissage a ainsi une place à part entière dans la dynamique interne de la politique des Ressources Humaines de la Collectivité.

Consciente de ces enjeux, la Collectivité s'est engagée dans une démarche active de développement du recours aux contrats d'apprentissage, depuis 2010. En 2020, nous avons déjà porté le nombre d'apprentis accueillis annuellement à 10. Pour l'année scolaire 2022-2023, les postes proposés ont tous été pourvus et des demandes restent actuellement en attente.

Forts de ces constats, et portés par la mobilisation de l'ensemble des services du Département pour accueillir ces apprentis, nous vous proposons de renforcer encore davantage l'action de la Collectivité et de porter à 15 le nombre de nouveaux apprentis accueillis annuellement.

Monsieur LE PRESIDENT - Très bonne initiative. Valérie ROSSI veut faire un commentaire.

Madame ROSSI - J'ai une question à poser par simple curiosité : les apprentis que l'on a déjà eus sont surtout dans quels services, dans quels domaines ?

Madame GARCIN-EYMEOD - Il y en a dans le social, dans divers services, dans le numérique également.

Monsieur LE PRESIDENT - Dans les Ressources Humaines ?

Madame GARCIN-EYMEOUD - Bientôt. On change de logiciel et on pourra y aller.

Je dis toujours que le nombre de 15 peut paraître peu au regard du nombre d'agents de la Collectivité, mais il ne faut pas oublier que cela demande un gros investissement de la part des maîtres de stage (Ils sont bénévoles), on ne le leur impose pas. Il faut aussi, selon les bureaux, que les apprentis puissent avoir un espace qui leur est dédié, où ils peuvent travailler. Petit à petit, on espère encore monter ce nombre-là. Il s'agit de 15 nouveaux chaque année.

Monsieur LE PRESIDENT - Nous avons simplement pris en compte le fait qu'aujourd'hui, l'apprentissage est reconnu comme une piste intéressante pour la formation des jeunes. On s'engage à prendre, dans nos domaines d'activité, 15 nouveaux stagiaires chaque année sur des formations qui peuvent prendre plusieurs années. C'est aussi une volonté politique d'aller dans ce sens-là, et une mobilisation de nos personnels pour accepter d'être maîtres de stage parce qu'il faut que ce soit encadré d'une bonne manière.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets aux voix ce rapport.

(Adopté à l'unanimité)

CD-22-09-1490 RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATIONS DE POSTES – SEPTEMBRE 2022

Madame GARCIN-EYMEOUD - On vous propose de statuer sur les créations et transformation de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public départemental. Je me plais toujours à dire que c'est la vie de la collectivité. Cette fois-ci, on vous demande de délibérer sur la transformation de 2 postes statutaires de catégorie A, dans le cadre d'emplois des conseillers territoriaux socioéducatifs, et puis une transformation de poste statutaire de catégorie B, qui relève du cadre d'emplois des assistants de conservation à temps complet.

Monsieur PEYTHIEU est sorti de la salle. Nous précisons qu'il ne participe pas au vote.

Monsieur LE PRESIDENT - On met ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – Monsieur PEYTHIEU ne prend part ni au débat ni au vote)

NUMÉRIQUE

CD-22-09-1415 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE – TRANSFORMATIONS DE POSTES – SEPTEMBRE 2022

Monsieur LE PRESIDENT - Ce rapport devait être présenté par Monsieur MURGIA ; il s'est absenté.

Monsieur TENOUX - Il y a eu un appel à projets de l'État, et 7 Régions ont répondu « présent », notamment sur ce dispositif. L'idée est d'être en alerte sur tout ce qui est cybersécurité. La Région permet aux Départements, ainsi qu'aux Métropoles de rentrer dans ce dispositif, qui est gratuit. Simplement, c'est pour une montée en compétence des territoires au travers de la Région, dans un appel à projets de l'État, pour remplir cette mission. L'idée est que chacun soit de plus en plus au fait de la cybersécurité. Vous savez, comme moi, combien ces enjeux sont importants aujourd'hui, avec ce qui passe notamment avec l'hôpital de Corbeil-Essones. Mais, d'autres Départements ont été attaqués ; il faut donc redoubler de vigilance dans ce domaine.

Monsieur LE PRESIDENT - C'est un vrai sujet d'actualité, aujourd'hui. Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-22-09-1474 AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. – JURY D'ASSISES 2023

Monsieur LE PRESIDENT - Il convient de désigner 5 Conseillers Départementaux. Je vous propose les candidatures de Jean-Baptiste AILLAUD, Claire BARNEOUD, Marcel CANNAT, Carole CHAUVET et Valérie ROSSI.

Je vous propose de valider cette proposition.

(Adoptée à l'unanimité)

**CD-22-09-1475 AFFAIRES JURIDIQUES – REPRÉSENTATION ORG. EXT. –
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES
HAUTES-ALPES**

Monsieur LE PRESIDENT - Il nous appartient d'arrêter la désignation d'un représentant de la Caisse Commune de la Sécurité Sociale des Hautes-Alpes au sein de l'OPH.

Suite à la décision du Conseil de la Caisse Commune de la Sécurité Sociale des Hautes-Alpes, prise en séance du 8 avril 2022, la représentante au sein du Conseil d'Administration de l'OPH est donc Madame Nathalie FERRUCCI. Je vous demande de valider cette proposition.

(Adoptée à l'unanimité)

**CD-22-09-1499 ACHAT PUBLIC – INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DE
SIGNATURE CONSENTIE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT – DEUXIÈME
TRIMESTRE 2022**

Monsieur LE PRESIDENT - Vous avez, dans ce rapport, la liste de toutes les signatures dans le domaine de l'achat public. Je vous demande de vous exprimer.

(Il est pris acte de la présentation de ce rapport)

**CD-22-09-1509 AFFAIRES JURIDIQUES – COMPTE RENDU
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – PREMIER SEMESTRE – SEPT. 2022**

Monsieur LE PRESIDENT - Au Tribunal Administratif, pour une requête en référé, trois requêtes de contentieux sociaux. Au Tribunal pour enfants, pour une requête pour MNA. Au Tribunal Judiciaire, pour trois requêtes de délaissement parental. Et une requête d'assistance éducative en Cour d'Appel.

(Il est pris acte de ces décisions)

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour du Conseil Départemental.

(La séance est levée à 12 h 06)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

DECISION MODIFICATIVE N° 2 2022



1

La DM2 - 2022 du budget principal en chiffres

DM2 PRINCIPAL

Budget principal		Investissement			Fonctionnement	
		AP	CP	Recettes	Dépenses	Recettes
Réal	Mouvements réels - Services	541 000,00	525 868,45	55 028,00	2 390 890,73	918 093,00
	Dépenses Imprévues				891 901,28	
	Restes à réaliser (dont comptes de tiers)					
	Comptes de tiers		888 000,00	888 000,00		
	Virement de section à section (021 / 023)				572 152,39	
	Total	541 000,00	362 331,55	370 875,61	926 837,06	918 093,00
Ordres	Opérations patrimoniales (042 / 040)		8 744,06		926 837,06	8 744,06
	Amortissements					
	Dépenses Imprévues					
	Total	-	8 744,06	-	-	8 744,06
	Total	541 000,00	370 875,61	370 875,61	926 837,06	926 837,06

2



Zoom sur le programme Communication

Opération	Investissement			Fonctionnement		
	AP	Dépenses	Reste à réaliser	Recettes	Dépenses	Recettes
Plate forme et logiciel	43 000,00	43 000,00				
TOTAL	43 000,00	43 000,00		-	-	

3

3



Zoom sur les Opérations Financières

Opération	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Finances				1 158 824,00	318 093,00
TOTAL		0,00	0,00	1 158 824,00	318 093,00

4

4



Zoom sur le fond national de péréquation des DMTO

Dispositif de péréquation entre les départements

Le Département est bénéficiaire du fond mais aussi contributeur.

Le prélèvement tiens compte du stock de DMTO (44 M€ en 2021) mais aussi de la dynamique (+ 11, 73 M€ entre 2020 et 2021).

Le département demeure bénéficiaire net: + 5 809 983 € (6 929 847 € en 2020).

5

5



Zoom sur la politique INFRAS ROUTIERES

Programme	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ouvrages d'art		100 000			
Revêtements et entretien de voirie		1 000 000			
Signalisation et équipements de sécurité				20 000	
Viabilité hivernale				113 000	
Grissement Pas de fours				68 000	
Modernisation et sécurisation du réseau		181 000			
Aménagement RD 1091		-1 350 000			
Aménagement RD 942 Vallée de l'Avance et RD 900B Accès Ubaye		50 000			
Désenclavement routier du Département		-450 000			
Concours divers		220 000			
Classements et déclassements		-150 000			
ARD		21 074		364 000	
Total	0	-577 926	0	565 000	0

6

6



Zoom sur la politique VALORISATION ET GESTION DU PATRIMOINE

Programme	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Foncier et immobilier		-50 000			
Collèges				60 000	
Total	0	-50 000	0	60 000	0

7

7



Zoom sur la politique EDUCATION, CULTURE, JEUNESSE & SPORT

Programme	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Éducation				9 000	
Grands événements				-9 000	
Vie associative		50 000		-1 476	
Total	0	50 000	0	-1 476	0

8

8



Zoom sur la politique DEVELOPPEMENT & AMENAGEMENT TERRITORIAL

Programme	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Enveloppes cantonales		200 000		-3 000	
Voirie communale		-200 000			
Habitat et logement		-20 000			
Transition énergétique				13 000	
Patrimoine naturel et biodiversité		90 000		-15 000	
Eau		500 000		-12 750	
Attractivité du territoire		-1 260 000	55 028	-25 000	
Agriculture et forêt	500 000	500 000		40 500	
Total	500 000	-190 000	55 028	-2 250	0

9

9



Zoom sur la politique FILIERE AIR

Programme	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sécurisation, entretien et exploitation des aérodromes des aérocloues		26 000		600 000	600 000
Modernisation et conservation du patrimoine aéronautique		169 258			
Total	0	195 258	0	600 000	600 000

10

10



Equilibre financier de la DM 2 :

Le besoin de financement de la DM2 est assuré par:

Des recettes supplémentaires de fiscalité: 318 093 €

les ventes de carburants (aérodromes): 600 000 €

la quote part des dépenses d'investissement non réalisées remontée en fonctionnement: 572 152,39 € (diminution du prélèvement)

Le solde à financer est diminué des dépenses imprévues: 891 901,78€

11

11



Opération pour compte de tiers

MDS ET MAISON DE LA SANTÉ DE GUILLESTRE	
Dépenses	Recettes
888 000	888 000

12

12

Budget Annexe du Laboratoire

DM2 LABORATOIRE					
Budget Annexe Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène		Investissement		Fonctionnement	
	Agénieraire	AP	CP	Récesses	Récesses
Réel	Mouvements				
	Affectation résultat				
	restes à réaliser				
	Virement de section à section (021 / 023)			23 241,00 €	23 241,00 €
ORDRE	Amortissements (30/60)		€	23 241,00 €	23 241,00 €
	Mouvements ordre (21 / 67)				
	Total				

13